



HAL
open science

Violences vécues par les femmes et les hommes en Île-de-France. Famille, conjugalité, travail, études et espaces publics

Lucie Wicky, Magali Mazuy, Aurélie Latourès

► **To cite this version:**

Lucie Wicky, Magali Mazuy, Aurélie Latourès. Violences vécues par les femmes et les hommes en Île-de-France. Famille, conjugalité, travail, études et espaces publics. Centre Hubertine Auclert. 2021, pp.34. hal-04058417

HAL Id: hal-04058417

<https://hal.science/hal-04058417v1>

Submitted on 4 Apr 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

VIOLENCES VÉCUES PAR LES FEMMES ET LES HOMMES EN ÎLE-DE-FRANCE: FAMILLE, CONJUGALITÉ, TRAVAIL, ÉTUDES ET ESPACES PUBLICS

DONNÉES DE L'ENQUÊTE VIRAGE 2015



TABLER DES MATIÈRES

QU'EST-CE QUE L'ENQUÊTE VIRAGE ? 04

LA POPULATION ENQUÊTÉE RÉSIDANT EN ÎLE-DE-FRANCE : PLUS JEUNE, PLUS DIPLÔMÉE ET PLUS EXPOSÉE AUX VIOLENCES 04

DANS LE COUPLE, DANS LA FAMILLE, DANS LES ÉTUDES, AU TRAVAIL OU DANS LES ESPACES PUBLICS, LES VIOLENCES SONT GENRÉES 05

1. Des violences qui touchent les femmes tout au long de leur vie et affectent leur santé 05
2. Des violences sexuelles beaucoup plus fréquentes pour les femmes dans le cadre privé tout au long de leur vie 05
3. Les femmes victimes parlent des violences subies, mais ne sont pas entendues 06

DANS LE COUPLE: LES FEMMES DÉCLARENT DE MULTIPLES FAITS DE VIOLENCES CONJUGALES, FRÉQUENTS ET AUX CONSÉQUENCES GRAVES 07

1. Au cours de la vie, les femmes déclarent des violences conjugales multiformes impactant durablement leur parcours 08
2. Les violences conjugales concernent toutes les catégories sociales 10
3. Les Franciliennes déclarent plus de violences qu'au niveau national 11
4. Les femmes dénoncent ces violences, mais engagent peu de démarches au pénal 12
5. Les démarches au pénal aboutissent rarement à des condamnations 13
6. La séparation ne met pas fin aux violences conjugales: des violences post-séparation fréquentes et graves pour les femmes 14

DES VIOLENCES DANS LA FAMILLE AU COURS DE L'ENFANCE QUI SONT FRÉQUENTES, NOTAMMENT POUR LES FILLES 15

DANS LE CADRE SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE, DES VIOLENCES MARQUÉES PAR LE SEXISME 20

LES VIOLENCES AU TRAVAIL CONCERNENT UNE FEMME SUR CINQ 23

LES JEUNES FRANCILIENNES SONT PLUS EXPOSÉES AUX VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES DANS LES ESPACES PUBLICS 26

1. Les jeunes Franciliennes particulièrement exposées 28
2. Contexte et recours: des violences sexistes peu dénoncées par les victimes 29
3. L'Île-de-France: un environnement de grandes villes très sexiste et violent 29

INDEX 31

QU'EST-CE QUE L'ENQUÊTE VIRAGE ?

L'enquête démographique « *Violences et rapports de genre* » (dite *Virage*) porte sur les violences interpersonnelles (psychologiques, verbales, physiques et/ou sexuelles) subies dans les douze derniers mois et au cours de la vie, dans les différents espaces de vie : espaces publics, lieux d'études et de travail, relations de couple, cadre familial et entourage proche. Tout au long du questionnaire, les termes de « violence » ou d'« agression » ne sont jamais utilisés, seuls des faits sont décrits. C'est la deuxième enquête scientifique en France spécifiquement dédiée aux violences, la première ayant été réalisée en 2000 (Enveff) auprès de 6 970 femmes âgées de 20 à 59 ans en métropole (dont 1 350 en Île-de-France). L'enquête *Virage* a été conduite par l'Institut national d'études démographiques (INED) en 2015 par téléphone auprès d'un échantillon de plus de

27 000 femmes et hommes, âgés de 20 à 69 ans, résidant en ménage ordinaire sur le territoire métropolitain, dont **4 516 personnes résidant en Île-de-France parmi lesquelles : 2 575 femmes et 1 941 hommes.** C'est sur cet échantillon francilien que les analyses suivantes ont été construites. Les données présentées ici ont été pondérées pour que les résultats soient représentatifs de l'ensemble de la population résidant en Île-de-France. Cette enquête a bénéficié entre autres du soutien financier de la Région Île-de-France. Les données nationales de cette enquête sont disponibles et détaillées dans l'ouvrage collectif publié en 2020 : *Violences et rapport de genre - enquête sur les violences de genre en France*, dir. Elisabeth Brown, Alice Debauche, Christelle Hamel et Magali Mazuy, Ined Éditions, Paris, 2020, 528 p.

2 575
FEMMES

1 941
HOMMES

LA POPULATION ENQUÊTÉE RÉSIDANT EN ÎLE-DE-FRANCE : PLUS JEUNE, PLUS DIPLÔMÉE, ET PLUS EXPOSÉE AUX VIOLENCES

La population en Île-de-France est particulière. Plus diplômée, puisque 42,6 % des Franciliennes sont diplômées du supérieur contre 31,5 % en population générale, les Franciliennes sont également plus jeunes. Même si les ressorts des violences sont identiques quelle que soit la région, la structuration de la population en Île-de-France (âge, catégorie socio-professionnelle, niveau de diplôme) a un impact sur la prévalence des violences de genre. Alors que les jeunes représentent une part plus importante de la population francilienne, ils et elles cumulent plus souvent des situations de vulnérabilité (précarité éco-

nomique, dépendance, isolement, etc.) qui les surexposent à la violence. Par ailleurs, les diplômées, plus nombreuses et nombreuses en Île-de-France, ont tendance à davantage déclarer des violences, du fait probablement d'un meilleur accès aux campagnes d'information et aux outils de prévention. Le poids de la population migrante est également plus important sur le territoire francilien, ce qui peut avoir un effet sur les prévalences des violences, notamment quand la migration est liée au fait de fuir des violences et/ou que des violences ont été subies pendant le parcours migratoire, et après l'arrivée en France.

DANS LE COUPLE, DANS LA FAMILLE, DANS LES ÉTUDES, AU TRAVAIL OU DANS LES ESPACES PUBLICS, LES VIOLENCES SONT GENRÉES

1. Des violences qui touchent les femmes tout au long de leur vie et affectent leur santé

Alors que les hommes ont tendance à subir des violences avant 18 ans, l'enquête montre que les femmes sont davantage confrontées à des violences qui peuvent débuter dans l'enfance et qui se perpétuent tout au long de leur vie, que ce soit dans le cadre privé, professionnel ou public. On constate pour les femmes que l'intensité des violences dans l'enfance joue sur l'exposition aux violences conjugales au cours de la vie : en effet parmi les Franciliennes ayant vécu des violences très sévères pendant l'enfance, plus d'une sur cinq déclare aussi des violences dans le cadre conjugal (22,1 %). Les violences vécues par les femmes s'inscrivent

dans un **continuum** d'actes de violences,¹ qui touchent les femmes tout au long de leur vie et dans tous les espaces de vie (école, famille, travail, couple, etc.), agissant comme un rappel à l'ordre de genre.

Les femmes confrontées à des violences sexuelles, des violences intrafamiliales ou des violences conjugales sont en moins bonne santé que les hommes qui ont déclaré des faits de violences : au niveau national, l'état de santé des femmes ayant rapporté au moins un fait de violences est davantage détérioré que celui des hommes.²

2. Des violences sexuelles beaucoup plus fréquentes pour les femmes dans le cadre privé tout au long de leur vie

TABLEAU 1 PROPORTION DE VICTIMES DE VIOLENCES SEXUELLES AU COURS DE LA VIE, PAR ESPACE DE VIE EN ÎLE-DE-FRANCE (EN %)

	Viols et tentatives		Toutes violences sexuelles	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Famille et proche	1,4	0,4	5	1
Études	0,3	0	1,5	0,5
Couple*	1,2	0	1,6	0,4
Travail	0,1	0	1,3	0,5
Espaces publics et autres	1	0,3	9,6	3
TOUS LES ESPACES DE VIE	3,4	0,6	15,3	4,6

Source : Virage, 2015, Ined. Pourcentages pondérés.

Champ : ensemble des femmes et des hommes de 20 à 69 ans, vivant en Île-de-France.

*Conjoint-e ou ex-conjoint-e au moment des faits

Dans l'enquête, **plus d'une Francilienne sur sept (15,3%) et près d'un Francilien sur vingt (4,6%) déclarent avoir vécu au moins une forme d'agression sexuelle (hors harcèlement et exhibitionnisme) au cours de sa vie.** Les violences sexuelles que subissent les Franciliennes sont non seulement beaucoup plus fréquentes, mais elles se produisent dans tous les espaces de vie et tout au long de la vie. Au niveau national, les violences sexuelles se concentrent dans l'enfance pour les hommes, alors que les femmes les subissent tout au long de leur vie : 75 %

des hommes qui déclarent des viols et des tentatives de viols les ont subis avant leurs 18 ans, contre 55 % des femmes.³ Les violences subies dans le cadre familial ou conjugal sont fréquemment répétées et peuvent se poursuivre pendant de longues périodes. Globalement, c'est au sein de l'espace privé, c'est-à-dire dans les relations avec la famille, les proches, les conjoint-es et ex-conjoint-es, y compris les petit-es ami-es, que se produisent l'essentiel des viols et des tentatives de viols : trois Franciliennes victimes sur quatre ont vécu des violences dans ce cadre.

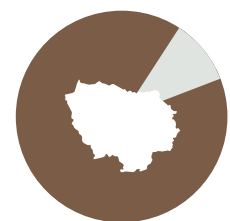
3. Les femmes victimes parlent des violences subies, mais ne sont pas entendues

Si on compare avec la première enquête sur les violences faites aux femmes en France (Enveff)⁴ les femmes parlent aujourd'hui davantage qu'il y a 15 ans des violences subies, notamment des violences au travail, un peu moins des violences dans la famille ou dans le couple.

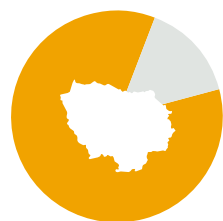
Par contre, les démarches et les suites de ces démarches ne suivent pas cette évolution : on observe une faible prise en compte de cette parole par les professionnel·les. Ces résultats témoignent des limites de l'injonction faite aux victimes de parler : elles parlent mais ne sont pas toujours bien entendues.

PARLER DES VIOLENCES SUBIES DANS LE TRAVAIL, DANS LA FAMILLE, OU LE COUPLE ?

PRÈS DE **90 %**
DES FRANCILIENNES ET FRANCILIENS ONT PARLÉ DES VIOLENCES SUBIES AU TRAVAIL



85,1 %
DES FRANCILIENNES (ET 82,3% DES FRANCILIENS) ONT DÉJÀ PARLÉ DES VIOLENCES SUBIES DANS LA FAMILLE



PLUS DE **8** FRANCILIENNES SUR **10** ONT PARLÉ DES VIOLENCES CONJUGALES SUBIES AU COURS DE LEUR VIE.



EN COMPARAISON, EN 2000, DANS LE CADRE DE L'ENQUÊTE ENVEFF : SEULEMENT

5 FRANCILIENNES SUR **10** DÉCLARAIENT AVOIR PARLÉ DES VIOLENCES CONJUGALES SUBIES AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS.⁵



DANS LE COUPLE : LES FEMMES DÉCLARENT DE MULTIPLES FAITS DE VIOLENCES CONJUGALES, FRÉQUENTS ET AUX CONSÉQUENCES GRAVES

Dans l'enquête, les femmes et les hommes étaient interrogé-es sur les violences subies dans le cadre du couple sur les 12 derniers mois,⁶ mais aussi sur les violences subies dans le couple tout au long de leur vie.⁷ En se focalisant sur les 12 derniers mois, on inclut des

relations courtes et des faits plus ponctuels qui ne sont pas toujours représentatifs de la situation conjugale. L'analyse des faits de violences au cours de la vie permet de mieux évaluer la place des violences dans les parcours de vie et leur impact sur la longue durée.

LA VIOLENCE CONJUGALE N'EST PAS UN SIMPLE « CONFLIT » DE COUPLE, ET PEUT SE PRODUIRE APRÈS LA SÉPARATION.

La violence conjugale a été définie lors de la première enquête nationale sur les violences faites aux femmes en France (Enveff)⁸ comme une atteinte à l'intégrité physique et morale de la personne incluant des actes, des gestes, des paroles visant à « imposer sa volonté à l'autre, le dominer au besoin en l'humiliant, en le dévalorisant, en le harcelant jusqu'à sa capitulation et sa soumission ».⁹ La notion de violence conjugale se distingue du conflit dans le couple qui est interactif.

L'enquête Virage en 2015 a produit de nouvelles données plus détaillées sur les violences conjugales :

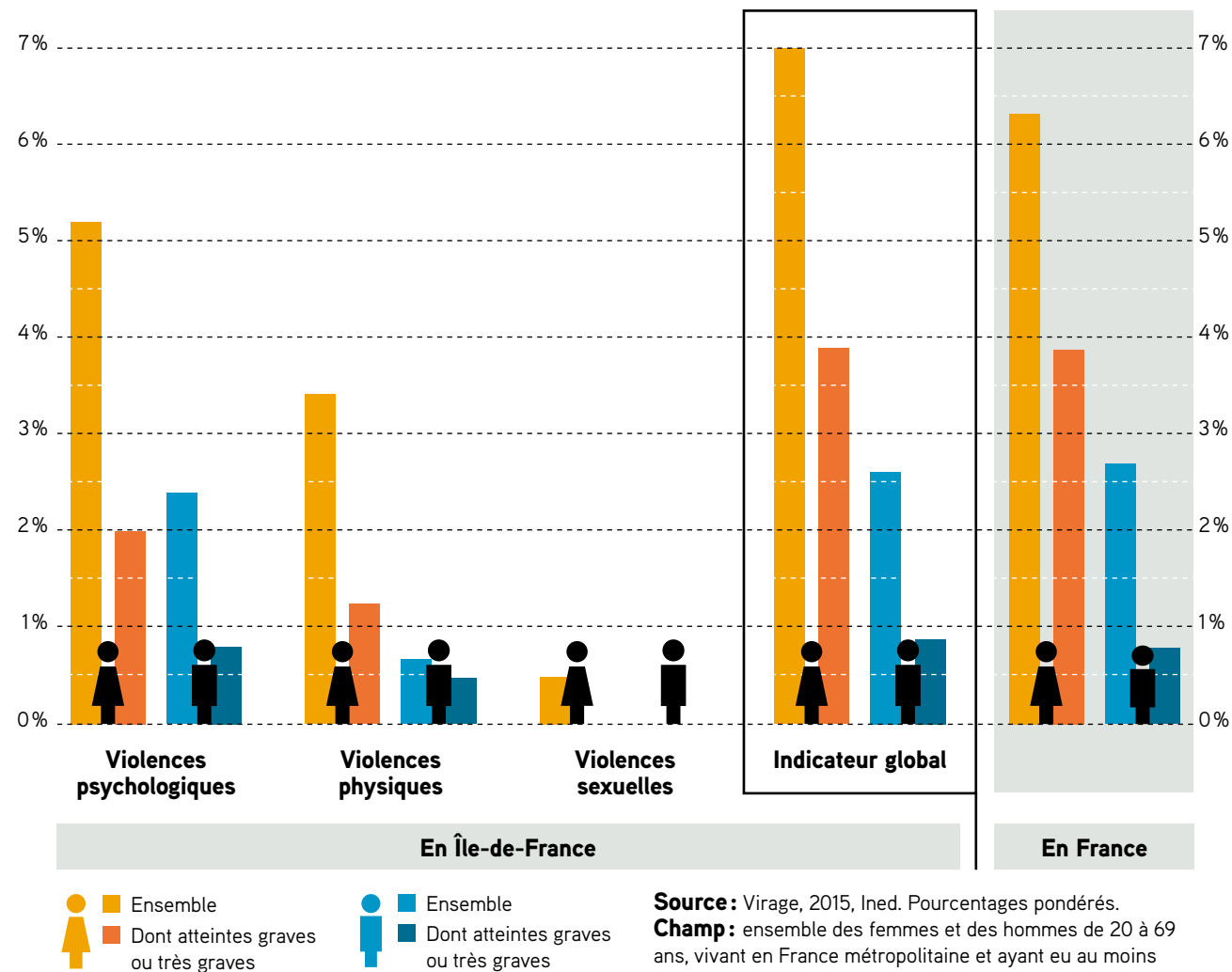
/ L'enquête a mis en évidence des différences vécues par les femmes et par les hommes sur le temps long de leur parcours de vie conjugale en distinguant plus précisément :

- les faits déclarés qui relèvent de situations de violences conjugales, c'est-à-dire des faits qui s'installent progressivement et maintiennent la-le partenaire qui les subit dans un climat de tension, de peur et de honte permanent, et qui impactent durablement leur vie. Ces faits sont davantage déclarés par les femmes.
- les situations de désaccords ou de « conflit » : ces faits sont ponctuels, même si le sujet de la discorde peut refaire surface plusieurs fois. Ces faits sont davantage déclarés par les hommes.

/ L'enquête a révélé l'ampleur des violences dans le couple après la séparation, invitant à prendre en compte le danger de ces situations.

1. Au cours de la vie, les femmes déclarent des violences conjugales multifformes impactant durablement leur parcours

GRAPHIQUE 1 PROPORTION DE FEMMES ET D'HOMMES DÉCLARANT DES FAITS DE VIOLENCES DANS LE COUPLE AU COURS DE LA VIE, PAR TYPE DE FAITS ÎLE-DE-FRANCE ET FRANCE ENTIÈRE (EN%)



7% DES FEMMES
2,6% DES HOMMES
 DÉCLARENT AVOIR SUBI AU MOINS UN FAIT DE VIOLENCES CONJUGALES AU COURS DE LEUR VIE, EN ÎLE-DE-FRANCE.¹⁰

(8) CENTRE HUBERTINE AUCLERT
 Centre francilien pour l'égalité femmes-hommes

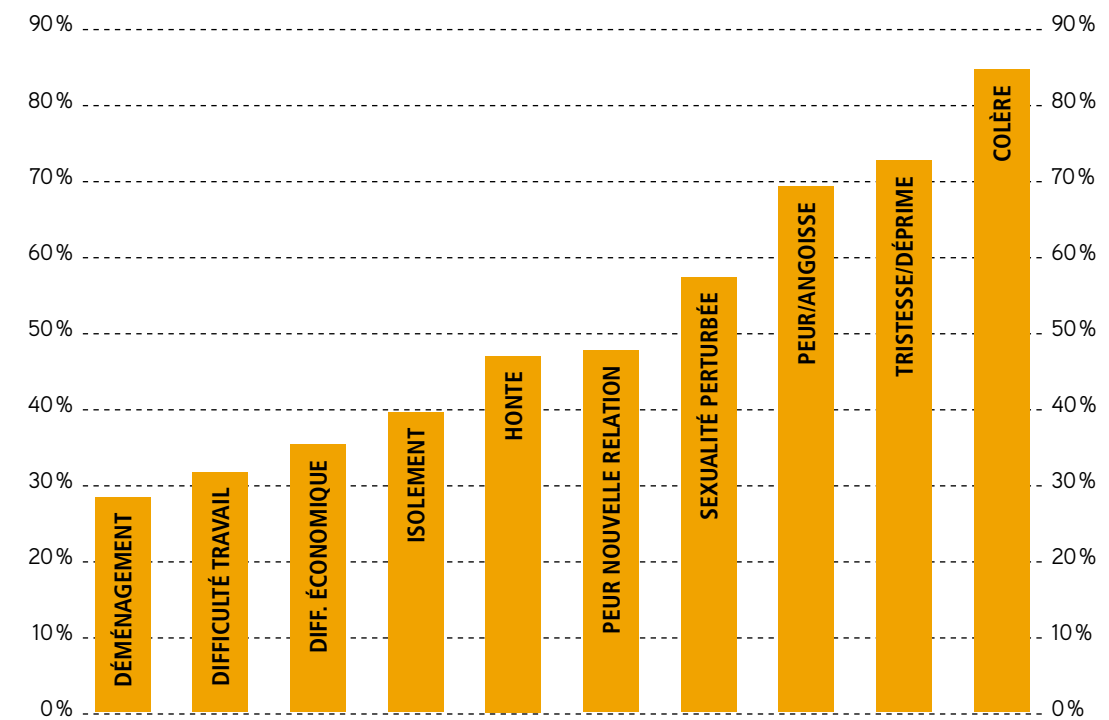
Les Franciliennes déclarent des faits de violences psychologiques, physiques et/ou sexuelles, tandis que les hommes déclarent des faits essentiellement de nature psychologique. Les femmes subissent plus souvent des faits de violences qui se cumulent: parmi les femmes déclarant des violences sexuelles, la majorité déclare aussi des violences psychologiques et/ou physiques, certaines femmes pouvant aussi cumuler les trois formes de violences.

Les femmes déclarent près de cinq fois plus que les hommes des atteintes fréquentes (c'est-à-dire subies presque toutes

les semaines, ou presque tous les jours), et qui sont graves ou très graves. Les hommes déclarent des faits isolés, c'est-à-dire qui ne sont arrivés qu'une seule fois, et qu'ils jugent peu graves et peu marquants: 52% des hommes considèrent les faits déclarés comme n'étant pas graves, alors que 74% des femmes qui déclarent des violences considèrent au contraire que ces violences étaient graves et marquantes.

Ces faits de violences dans le couple impactent durablement le parcours et la vie des femmes.¹¹

GRAPHIQUE 2 TYPES DE RÉPERCUSSIONS DÉCLARÉES PAR LES FEMMES AYANT SUBI DES VIOLENCES CONJUGALES AU COURS DE LA VIE



Source: Virage, 2015, Ined. Pourcentages pondérés.
 Champ: ensemble des femmes de 20 à 69 ans, vivant en Île-de-France, ayant eu au moins une relation de couple de plus de 4 mois et ayant déclaré un fait grave ou très grave de violence.

Les répercussions des faits de violences sur les femmes sont importantes, que ce soit à court ou à long terme:

/ La colère, la tristesse, la peur et l'angoisse sont très fortes chez les femmes ayant subi des violences conjugales.

/ Près de six femmes sur dix déclarent que ces violences ont perturbé leur sexualité.

/ L'isolement et la honte concernent près d'une femme sur deux.

/ Plus d'une femme sur deux déclare également avoir peur de s'engager dans une nouvelle relation de couple. En s'intéressant à la situation de couple au moment de l'enquête, on observe que les femmes qui ne sont plus en couple déclarent trois fois plus de

CENTRE HUBERTINE AUCLERT (9)
 Centre francilien pour l'égalité femmes-hommes

faits de violences très graves dans le passé que celles qui sont encore en couple. Ces constats corroborent l'hypothèse selon laquelle les femmes qui se séparent d'un-e partenaire violent ont tendance à moins se remettre en couple par la suite. Les parcours masculins de conjugalité sont à l'inverse très peu impactés par les faits de violences conjugales déclarés dans le passé, comme le rapportent les données nationales de cette enquête.¹²

Des violences qui s'inscrivent, pour les femmes, dans la durée de la relation de couple. On observe que les violences débutent pour une Francilienne sur trois dès le début de la cohabitation, et que ces violences s'inscrivent dans la durée. Pour près de 16 % des Franciliennes, le début des violences coïncide avec une grossesse ou la naissance d'un enfant.

2. Les violences conjugales concernent toutes les catégories sociales

Les violences conjugales concernent les Franciliennes quelle que soit leur catégorie socio-

professionnelle. En revanche, plusieurs facteurs surexposent aux violences.

LE RISQUE DE DÉCLARER DES VIOLENCES AU COURS DE LA VIE EST :

x2
POUR CELLES QUI N'ONT PAS D'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE, CE QUI EST SYNONYME D'ISOLEMENT SOCIAL.

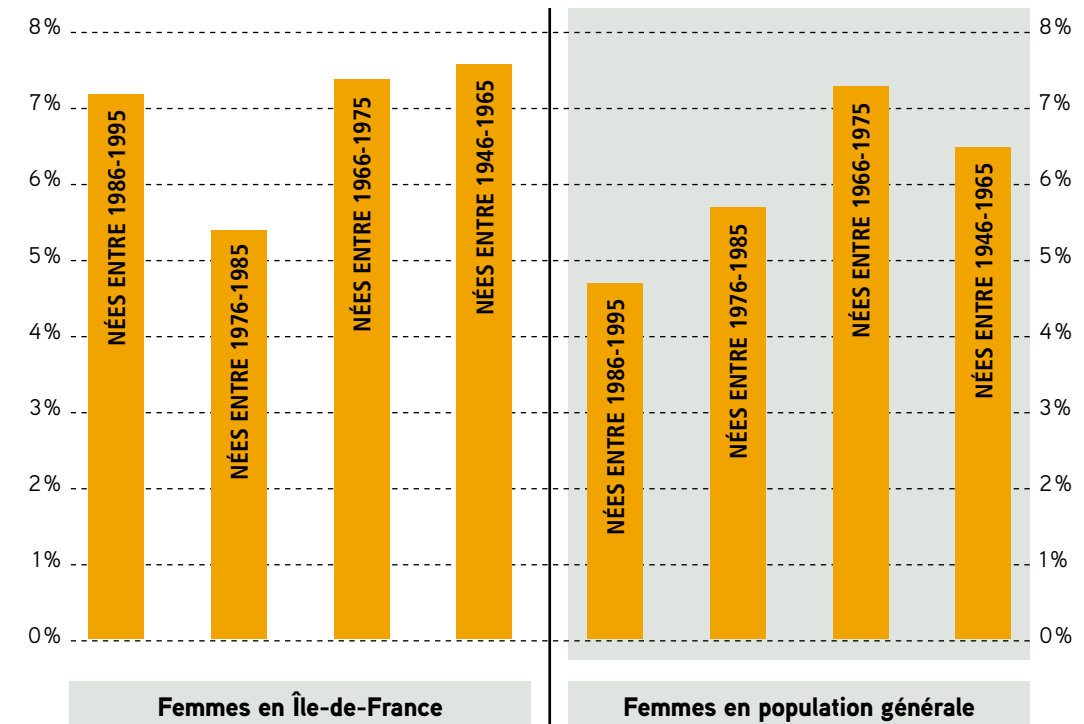
x4,5
POUR LES FRANCILIENNES AYANT SUBI DES VIOLENCES OU CONNU DES RELATIONS DÉGRADÉES DANS L'ENFANCE.

3. Les Franciliennes déclarent plus de violences qu'au niveau national

7 % des Franciliennes déclarent avoir subi au moins une forme de violences conjugales au cours de la vie contre 6 % des femmes en France en général. Cela peut s'expliquer en partie par la structure de la population en Île-de-France qui est plus jeune, avec davantage d'étudiantes. Or, les jeunes déclarent plus de violences.¹³ En Île-de-France, les générations de franciliennes les plus jeunes (nées entre 1986 et 1995) déclarent presque autant de

violences que les deux groupes de générations les plus anciennes, et presque deux fois plus que l'ensemble des jeunes femmes en France en général. Si les jeunes franciliennes déclarent plus de violences conjugales qu'au niveau national, c'est peut-être en partie du fait d'une plus grande précarité économique dans la région qui touche particulièrement les jeunes, et qui constitue un facteur de vulnérabilité aux violences.

GRAPHIQUE 3 FRÉQUENCE DES VIOLENCES CONJUGALES SUBIES, AU COURS DE LA VIE, PAR LES FEMMES PAR GROUPE DE GÉNÉRATION EN ÎLE-DE-FRANCE ET EN FRANCE (EN %)



Source : Virage, 2015, Ined. Pourcentages pondérés.

Champ : ensemble des femmes de 20 à 69 ans, vivant en France métropolitaine et ayant eu au moins une relation de couple de plus de 4 mois, la dernière étant en cours ou terminée par une séparation ou un divorce.

DES ENFANTS «CO-VICTIMES» DES VIOLENCES CONJUGALES

Une francilienne sur trois déclare qu'un enfant s'est interposé lors des violences exercées par son partenaire sur les 12 derniers mois. Près de 30 % des femmes déclarant des

violences conjugales au cours de leur vie indiquent que d'autres personnes ont assisté aux violences, en majorité des enfants.

4. Les femmes dénoncent les violences conjugales, mais engagent peu de démarches au pénal

Contrairement aux idées reçues, les femmes victimes parlent des violences conjugales subies, notamment à leurs proches et/ou à des professionnel·les de santé.



ONT PARLÉ DES VIOLENCES CONJUGALES SUBIES, PLUS DES TROIS QUARTS À DES MEMBRES DE LA FAMILLE (83 %) OU DES AMI·ES (80 %).



AYANT SUBI DES VIOLENCES CONJUGALES, ONT ÉTÉ PRISES EN CHARGE PAR DES PROFESSIONNEL·LES DE SANTÉ: PRINCIPALEMENT PAR UN·E MÉDECIN·E DANS LE CADRE D'UNE CONSULTATION (33%), PAR UN·E PSYCHOLOGUE (23%), DANS LE CADRE D'UNE HOSPITALISATION (10%), ET PLUS RAREMENT VIA LA CONSULTATION D'UN SERVICE MÉDICO-JUDICIAIRE OU MÉDICOLÉGAL (10%).



Lorsqu'une femme consulte un·e professionnel·le de santé, seulement une sur deux obtient un certificat médical: cela laisse penser que les violences ne sont pas systématiquement repérées par ces professionnel·les si les femmes n'en parlent pas spontanément.

Près d'une Francilienne sur quatre a déjà quitté le domicile au moins une fois suite aux violences conjugales subies, et 18,4 % l'ont même quitté plusieurs fois (certainement lorsque les faits sont répétés), et sont donc, entretemps, revenues au domicile: dans le contexte des violences conjugales le départ du domicile peut donner lieu à des allers-retours. La plupart des femmes trouvent des

solutions d'hébergements temporaires chez des proches. Seules 3,7 % des femmes ont bénéficié d'une place d'hébergement d'urgence ou dans un lieu d'accueil mère/enfants. Près de 3 % des femmes qui déclarent avoir quitté le domicile se sont retrouvées à la rue sans solution d'hébergement, sûrement par manque de places disponibles pour les accueillir.

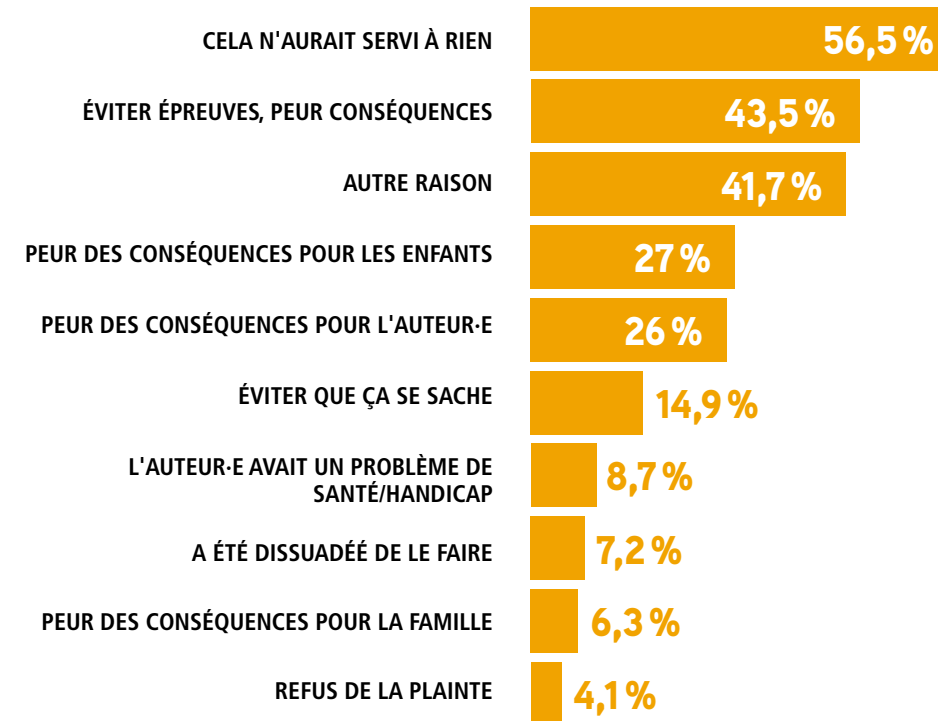
5. Les démarches au pénal aboutissent rarement à des condamnations

Seule une Francilienne victime de violences conjugales (graves) sur trois a engagé des démarches pour signaler ces violences aux forces de sécurité. Parmi celles qui ont entamé ces démarches, près de quatre sur cinq ont déposé une main cou-

rante, et seulement la moitié d'entre elles une plainte.¹⁴ Parmi les femmes qui n'ont pas effectué de démarches judiciaires, une sur cinq déclare pourtant des violences relevant du niveau « très graves » (20,4 %).

1/3
DES FRANCILIENNES ONT DÉPOSÉ PLAINTE/UNE MAIN COURANTE POUR LES VIOLENCES SUBIES

GRAPHIQUE 4 MOTIF DE L'ABSENCE DE DÉMARCHES JUDICIAIRES SUITE AU FAIT DE VIOLENCE CONJUGALE GRAVE ET MARQUANT



Source: Virage, 2015, Ined. Pourcentages pondérés.

Champ: ensemble des femmes de 20 à 69 ans, vivant en Île-de-France, ayant eu au moins une relation de couple de plus de 4 mois, ayant déclaré un fait grave ou très grave de violence mais n'ayant pas entrepris de démarches judiciaires.

Plus d'une Francilienne sur deux qui n'a pas entrepris de démarches judiciaires estimait que cela aurait été inutile (56,5 %) et 43,5 % des Franciliennes craignaient des épreuves supplémentaires et/ou avaient peur des conséquences pour elles et/ou pour leurs enfants. Plus d'une femme sur quatre déclare également craindre les conséquences que ces

démarches pourraient avoir pour l'agresseur (notamment la prison).

Même quand les femmes signalent les violences, les condamnations restent très minoritaires: dans un cas sur deux, les démarches judiciaires suite aux violences conjugales n'ont pas abouti à des poursuites pénales.

Les femmes ayant entrepris des démarches judiciaires sont trop peu nombreuses pour pouvoir analyser le type de poursuites et de peines. Notons que dans l'échantillon francilien, aucune ne déclare que l'auteur a été condamné à de la prison ferme (y compris dans des cas de violences sexuelles). Lors de procès, les Franciliennes victimes se sont majoritairement portées partie civile et dans moins d'un cas sur deux elles ont pu bénéficier de l'aide juridictionnelle pour la prise en charge de ces frais.

Les femmes victimes de violences conjugales engagent cependant plus de démarches dans le cadre de la justice familiale (au civil): suite au fait de violences conjugales, près de la moitié des femmes demandent le divorce et font un recours auprès du ou de la juge des affaires familiales pour statuer sur la résidence des enfants et/ou le droit de garde. Dans la moitié des cas, les jugements retiennent la faute du ou de la partenaire et fixent dans la plupart des cas la résidence habituelle des enfants chez la mère.

6. La séparation ne met pas fin aux violences conjugales : des violences post-séparation fréquentes et graves pour les femmes

Dans l'enquête Virage, les personnes sont interrogées sur les violences au sein du couple au cours de la vie et peuvent préciser si la relation était terminée au moment des faits. L'enquête permet donc d'isoler les violences **post-séparation** qui sont commises par des ex-partenaires. Elles concernent 108 femmes et 27 hommes dans l'échantillon.¹⁵

On observe que parmi les femmes ayant vécu des violences post-séparation, près d'une sur quatre a également subi des violences au cours de la vie conjugale.¹⁶ Une part importante des femmes victimes (44,5%) déclare que ces violences ont commencé pendant la vie commune ; et un tiers des femmes déclare que les violences de l'ex-partenaire ont débuté au moment de la séparation (32,3%). Ainsi pour les femmes, les violences conjugales traduisent un **continuum** avec des violences psychologiques, physiques, sexuelles subies pendant leur vie conjugale, en période de séparation et après la séparation.

Les femmes victimes dénoncent davantage les violences subies après la séparation que celles subies pendant la vie commune: 87,8% des femmes ont déjà parlé de ces faits notamment à des proches. Les femmes s'adressent dans trois cas sur quatre (74,6%) à des professionnel·les de soins, c'est-à-dire plus souvent que pour des violences pendant la vie commune.

Quand les femmes signalent les violences post-séparation, les institutions

judiciaires prennent peu en compte ces violences: seule une femme sur trois a entamé des démarches judiciaires suite à ces faits, comme pour les violences au cours de la vie commune. Les démarches au pénal aboutissent cependant encore moins : en effet, près de trois femmes sur quatre n'ont pas vu leur démarche aboutir, et seulement 6,7% des cas ont conduit à une condamnation. **Les pouvoirs publics devraient être d'autant plus vigilants sur les violences après la séparation, dont l'ampleur est importante et qui continuent à exposer les femmes et les enfants au danger.**

Concernant les démarches auprès de la justice familiale après la séparation (pour statuer sur la garde des enfants et/ou pour une demande de divorce), on constate que les institutions **ne prennent pas toujours bien en compte le contexte de violences:**

/ Pour moins d'une femme sur dix, la justice familiale a décidé d'organiser les rencontres avec les enfants dans un espace médiatisé, en prenant en compte le danger pour la mère (et ses enfants).

/ Près d'un quart des femmes se sont vues proposer une médiation familiale. Pourtant la médiation est inadaptée dans le contexte des violences conjugales car le rapport de domination et d'emprise instauré par le partenaire violent empêche la victime de pouvoir s'exprimer librement. Depuis la loi du 30 juillet 2020 (article 5), la médiation est désormais clairement interdite dans ce contexte.

DES VIOLENCES DANS LA FAMILLE AU COURS DE L'ENFANCE QUI SONT FRÉQUENTES, NOTAMMENT POUR LES FILLES

L'enquête Virage est la première enquête en population générale qui permet de mesurer les violences (psychologiques, physiques ou sexuelles) exercées par des membres de la famille et de l'entourage proche, lorsque les per-

sonnes étaient mineures, en les interrogeant sur les violences subies tout au long de leur vie. Au total 2 565 femmes et 1 934 hommes ont répondu à cette partie du questionnaire en Île-de-France.

1/5
DES FRANCIENNES ONT SUBI AU MOINS UNE FORME DE VIOLENCES

Filles et garçons sont exposés aux violences physiques dans la famille, mais les filles davantage aux violences psychologiques et surtout sexuelles:

Dans l'enfance, les Franciliennes déclarent davantage de violences psychologiques, physiques et surtout sexuelles dans la famille : 21,7% d'entre elles déclarent au moins une forme de violence, contre 15,7% des hommes.

TABLEAU 2 FRÉQUENCE DES VIOLENCES SUBIES DANS LA FAMILLE, AU COURS DE L'ENFANCE, SELON LE TYPE DE VIOLENCES ET LE SEXE DES VICTIMES, EN ÎLE-DE-FRANCE ET EN POPULATION GÉNÉRALE

	Île-de-France		Population générale	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Violences psychologiques	15,8	10,9	15	9,9
Ambiance tendue	13,1	9,8	12,6	8,4
Insultes, humiliations, critiques	7,5	3,8	7,1	3,7
Violences physiques	9,7	9,1	7,9	7,2
Bousculé·e, frappé·e	8,1	8,1	6,6	6
Séquestré·e, abandonné·e	2,4	2,4	2,3	1,9
Menace, tentative meurtre	1,6	0,8	1,5	1
Violences sexuelles	5,3	1	5	0,8
Atteintes hors du sexe	4,2	0,5	4	0,5
Atteintes sexuelles, tentative de viol, viol	2,8	0,7	2,7	0,6
Autres actes	0,2	0	0,3	0
AU MOINS UNE FORME DE VIOLENCE	21,7	15,7	19	13,5

Source : Virage, 2015, Ined. Pourcentages pondérés.

Champ : ensemble des femmes et des hommes de 20 à 69 ans, vivant en France métropolitaine en ménage ordinaire.

EN ÎLE-DE-FRANCE :

6%
DES FEMMES DÉCLARENT DES VIOLENCES APRÈS LA SÉPARATION PAR DES EX-PARTENAIRES, CONTRE

1,5%
DES HOMMES

/ Les violences **physiques** concernent les filles et les garçons dans des proportions proches : les faits les plus observés sont les bousculades et les coups (9,7 % des femmes et 9,1 % des hommes en ont subis).

/ Les violences **psychologiques** commencent généralement tôt et s'étendent dans le temps. Plus de deux tiers des personnes déclarent que ces violences ont commencé avant l'âge de 10 ans. **Plus d'une Francilienne sur six déclarent avoir subi des violences psychologiques, et un Francilien sur dix.** Près de 2 fois plus de femmes que d'hommes déclarent avoir subi des insultes, des humiliations et/ou des critiques durant l'enfance.

/ **Les violences sexuelles concernent cinq fois plus les filles** (5,3%) que les garçons (1%). Dans le détail, les femmes déclarent des attouchements hors du sexe (4,2 %) et des agressions sexuelles (2,8 %), et 1,1 % de femmes déclarent des viols.¹⁷

Les violences déclarées dans l'enfance en Île-de-France sont supérieures à celles observées sur la France entière, pour les femmes et les hommes.

Les Franciliennes et les Franciliens déclarent plus de violences dans l'enfance, notamment des violences physiques : pour les deux sexes, on observe près de deux points de pourcentage supplémentaires par rapport aux données nationales. Rappelons que les personnes les plus jeunes, et les plus diplômées qualifient et dénoncent globalement plus facilement les violences subies. Or, en Île-de-France, par rapport à la population générale, les habitantes sont globalement plus jeunes

et plus diplômé-es. On observe ainsi un effet de génération car les niveaux de tolérance aux violences sont variables selon, entre autres, l'âge et le niveau de diplôme.

Les violences aussi bien psychologiques que physiques dans la famille débutent, ou se poursuivent après 18 ans d'avantage pour les filles que pour les garçons. Le passage à l'âge adulte est un moment important de contrôle social exercé sur les filles, leur corps et leur sexualité reproductive.

Des conséquences importantes sur la santé : les Franciliens ayant subi des violences déclarent plus de consommations de psychotropes que les Franciliennes pendant l'enfance et la jeunesse : ils sont trois fois plus nombreux à être concernés par l'alcoolisme (1,8 % contre 0,6 %), et 3 % déclarent des problèmes d'addictions aux drogues (contre 1,1 % des femmes). À l'inverse, les Franciliennes sont trois fois plus nombreuses que les hommes à déclarer avoir fait une tentative de suicide.

Les violences dans l'enfance sont liées à une forme de vulnérabilité des enfants face au statut dominant des adultes, et notamment des hommes : pour la majorité des répondant-es (50,1 % des femmes et 46,3 % des hommes) ces faits sont avant tout en lien avec la « volonté de l'auteur d'affirmer sa force, son pouvoir, sa virilité ».

Les agresseurs sont majoritairement des hommes : près de 60 % des faits de violences psychologiques et/ou physiques sont exercés par des hommes, et plus de 92 % des faits de violences sexuelles.

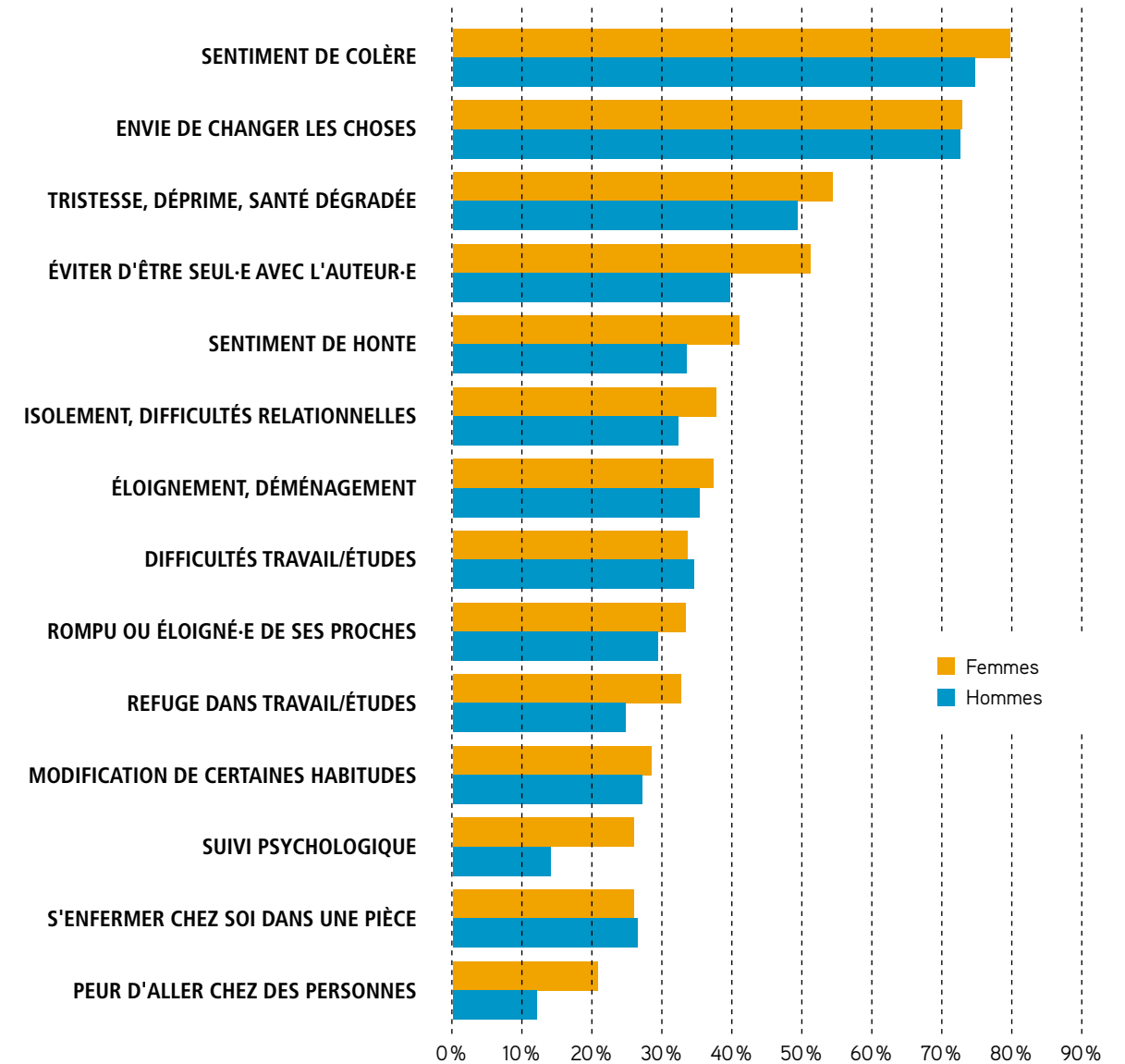
Les effectifs sont trop faibles en Île-de-France pour préciser le lien de parenté de la victime avec les agresseurs, mais en population générale il ressort que le père arrive en première position concernant l'exercice des violences psychologiques et physiques, puis la mère, et ensuite dans une moindre mesure, les (demi-) frères et les beaux-parents sont mis en cause. Les violences sexuelles sont majoritairement commises par des hommes de la famille (pères, frères et demi-frères, oncles, grands-pères, autres hommes de la parenté, beaux-pères, etc.) ou qui sont proches de la famille. Tous les milieux sociaux sont confrontés aux violences

au sein de la famille ou du proche entourage.¹⁸

Un cumul des violences : 4,9 % des femmes et 4,6 % des hommes déclarent avoir subi à la fois des violences psychologiques et physiques dans la famille. 1,3 % des femmes déclarent avoir subi à la fois des violences physiques, sexuelles et psychologiques, contre 0,2 % des hommes.

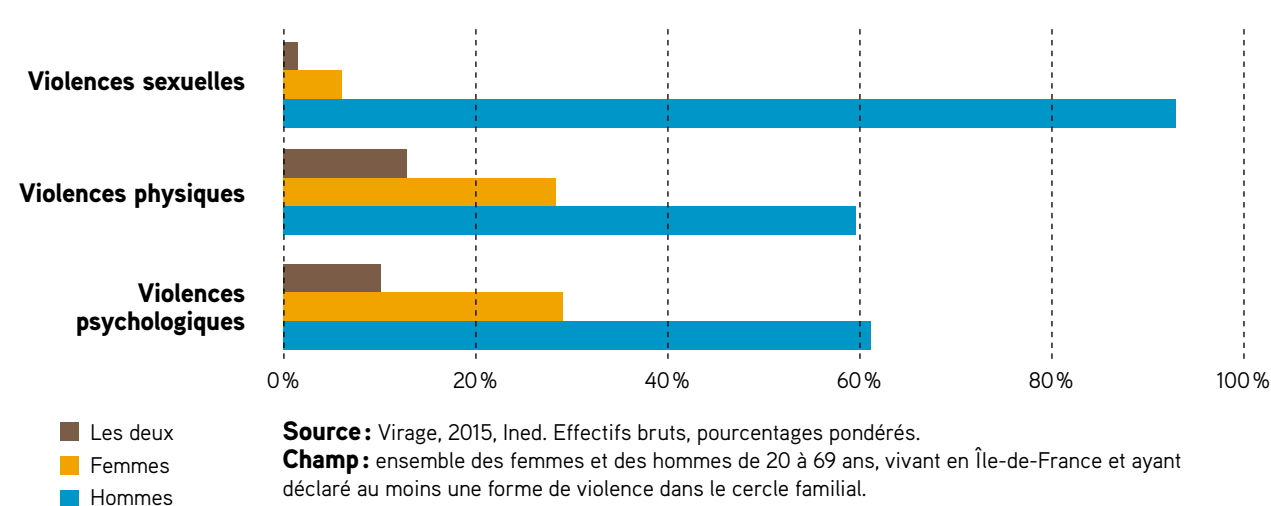
Les femmes touchées par des violences plus sévères : plus de 6 % des femmes et moins de 3 % des hommes déclarent des violences très sévères.

GRAPHIQUE 6 RÉPERCUSSIONS DU FAIT DE VIOLENCE GRAVE ET MARQUANT POUR LES FEMMES ET POUR LES HOMMES



Source : Virage, 2015, Ined. Pourcentages pondérés.
Champ : ensemble des femmes et des hommes de 20 à 69 ans, vivant en Île-de-France en ménage ordinaire et ayant déclaré un fait de violence perçu comme grave ou très grave.

GRAPHIQUE 5 SEXE DES AUTEUR-ES DES VIOLENCES SUR ENFANTS DE MOINS DE 18 ANS



Source : Virage, 2015, Ined. Effectifs bruts, pourcentages pondérés.
Champ : ensemble des femmes et des hommes de 20 à 69 ans, vivant en Île-de-France et ayant déclaré au moins une forme de violence dans le cercle familial.

Des conséquences multiples:

/ La colère suite aux violences est déclarée par près de quatre personnes sur cinq, d'autant plus pour les femmes que pour les hommes (79,7 % contre 74,7 %).

/ Une personne sur deux s'est sentie triste, déprimée ou sa santé a été dégradée à la suite des violences.

/ La honte est déclarée par quatre femmes sur dix, et un homme sur trois (41 % et 33,4 %). Elle est d'autant plus déclarée par les femmes dans le cas des violences sexuelles, mais moins pour les violences psychologiques ou physiques (66,1 % contre 36,9 % et 23,2 %).

/ Les femmes déclarent plus que les hommes mettre en place ou avoir mis en place des stratégies pour éviter les violences: la moitié affirme éviter de se retrouver seule avec l'au-

teur-e (51,1 % contre 39,6 %), surtout quand le fait marquant est sexuel (93,6 %); un tiers se réfugie dans les études ou le travail au moment des faits, contre un quart des hommes (32,6 % contre 24,7 %).

La plupart des victimes a parlé des violences subies, y compris longtemps après les faits:

85,1 % des Franciliennes et 82,3 % des Franciliens avaient déjà parlé des violences avant l'enquête. Pour les femmes, les violences psychologiques semblent les plus dicibles: neuf sur dix en ont parlé avant l'enquête. Les violences physiques et sexuelles sont cependant moins abordées, certainement parce que les violences sexuelles sont plus difficiles à mettre en mots, et que certaines violences physiques sont plus souvent minimisées par les victimes.



Les membres de la famille (hors partenaires) sont les premières personnes averties des violences surtout pour les hommes victimes: 78 % des hommes ont parlé à des membres de la famille, contre 65 % des femmes. Ce résultat peut être le signe d'une meilleure réception, d'un meilleur accueil de la parole des hommes dénonçant des violences, surtout par les autres membres de la famille. Les femmes et les hommes parlent dans des proportions proches à leurs ami-es (environ une personne sur deux). **Les femmes s'adressent deux fois plus que les hommes à des professionnel·les de santé:** une sur cinq a parlé des violences à un·e médecin·e, un infirmier ou une infirmière, contre un homme sur dix (20,6 % contre 11,1 %). Cette différence peut être liée à une fréquentation plus régulière des professionnel·les de soins par les femmes au cours de leur vie. De plus, les violences

sexuelles, qui sont davantage subies par les femmes nécessitent une prise en charge médicale. Les effectifs en Île-de-France sont trop faibles, mais en population générale l'enquête montre que la temporalité de révélation des faits dépend largement de la nature des violences: ainsi près de la moitié des femmes et des hommes se sont confié·es au bout de dix ans (ou plus) après les faits de violences sexuelles, alors que face aux violences psychologiques ou physiques, les femmes et les hommes se livrent beaucoup plus tôt.¹⁹

Les femmes et les hommes qui parlent des violences à des proches ou à des professionnel·les de santé se sentent le plus souvent soutenu·es: quatre personnes sur cinq qui ont parlé des violences considèrent qu'elles ont été soutenues. Les effectifs en Île-de-France sont trop faibles pour avoir des informations sur le soutien des autres profes-

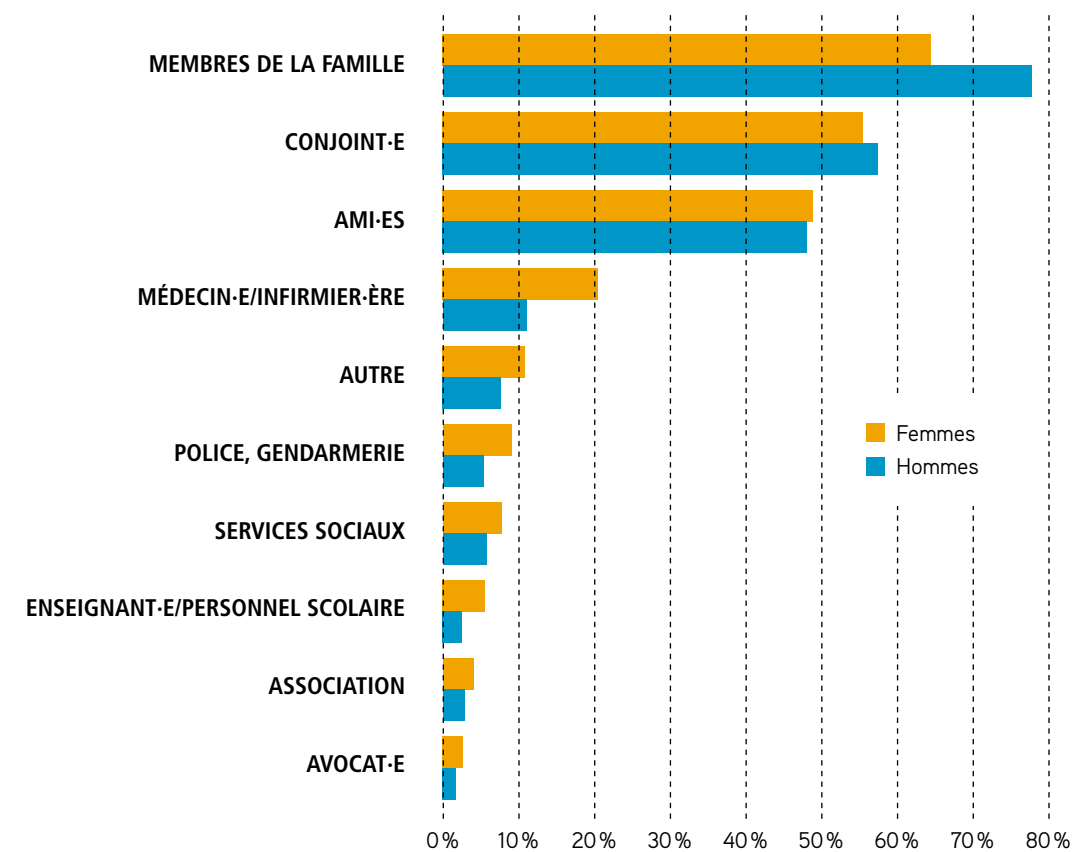
sionnel·les sollicité·es, mais au niveau national les victimes qui ont eu recours à la police ou à la gendarmerie déclarent avoir eu peu de soutien de leur part.²⁰

Dans neuf cas sur dix les victimes n'entreprennent aucune démarche judiciaire.

Les femmes sont plus nombreuses à avoir renoncé à entreprendre des démarches judiciaires par peur que cela se sache (28 %

contre 18,5 % des hommes). Cette différence peut être liée au fait que pour les femmes, les violences sexuelles génèrent plus souvent un sentiment de honte. Une part plus importante de femmes (8,9 %) que d'hommes (5,6 %) n'entreprennent pas de démarches suite aux violences subies dans leur enfance par peur des conséquences sur leur famille, et en particulier sur leurs enfants actuels.

GRAPHIQUE 7 PERSONNE À QUI LES ENQUÊTÉ·ES S'ADRESSENT POUR ABORDER LES VIOLENCES SUBIES DANS L'ENFANCE



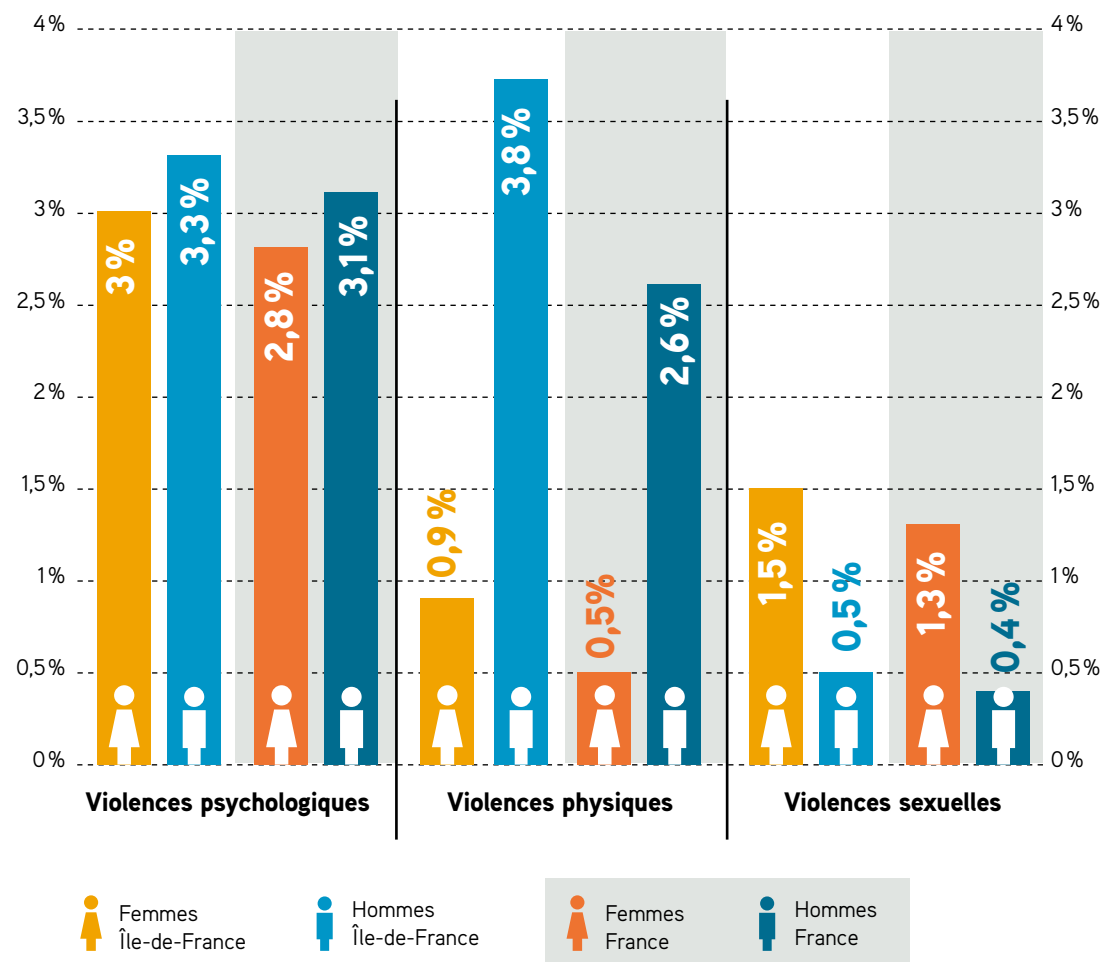
Source: Virage, 2015, Ined. Pourcentages pondérés.

Champ: ensemble des femmes et des hommes de 20 à 69 ans, vivant en Île-de-France en ménage ordinaire, ayant déclaré un fait de violence perçu comme grave ou très grave et ayant parlé de ce fait avant l'enquête

DANS LE CADRE SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE, DES VIOLENCES MARQUÉES PAR LE SEXISME

En Île-de-France, 118 hommes et 112 femmes déclarent avoir subi des violences au cours de la vie à l'école ou dans les études supérieures (universités, formations, etc.). Pour 14 femmes et 28 hommes, il y a un cumul des formes de violences.

GRAPHIQUE 8 PROPORTION DE FEMMES ET D'HOMMES AYANT VÉCU AU MOINS UN FAIT DE VIOLENCES DANS LE MILEU SCOLAIRE OU UNIVERSITAIRE AU COURS DE LA VIE SELON LE SEXE ET LE TYPE DE VIOLENCE EN FRANCE ET EN ÎLE-DE-FRANCE



Source : Virage, 2015, Ined. Pourcentages pondérés.
Champ : ensemble des femmes et des hommes de 20 à 69 ans, vivant en Île-de-France

3 % des répondant-es (femmes et hommes) déclarent avoir subi des violences **psychologiques** au cours de leurs études.

Les violences **physiques** sont différenciées entre les femmes et les hommes : les hommes déclarent plus de trois fois plus de violences physiques dans le cadre des études que les femmes (3,6 % contre 0,9 %), et des violences plus fréquentes, la majorité des femmes déclarent un fait unique.

Les violences sexuelles sont également très différenciées entre les femmes et les hommes : trois fois plus de femmes que d'hommes (1,5 % contre 0,5 %) déclarent avoir subi des violences sexuelles. Ces faits sont majoritairement des agressions sexuelles, mais dix femmes déclarent des viols ou tentatives de viols (potentiellement cumulés à des agressions sexuelles). 15 femmes et 6 hommes ont déclaré avoir subi de façon répétée des « propositions sexuelles insistantes », qui relèvent du harcèlement sexuel.²¹

Les Francilien-n-es déclarent un peu plus de violences que dans la France entière.

La différence la plus importante s'observe chez les hommes qui déclarent des violences physiques : ils sont 3,6 % en Île-de-France contre 2,6 % en population générale. Néanmoins, les déclarations de violences en Île-de-France et dans la France entière suivent la même tendance : les femmes déclarent plus de violences sexuelles que les hommes, alors que ces derniers déclarent plus de violences physiques et

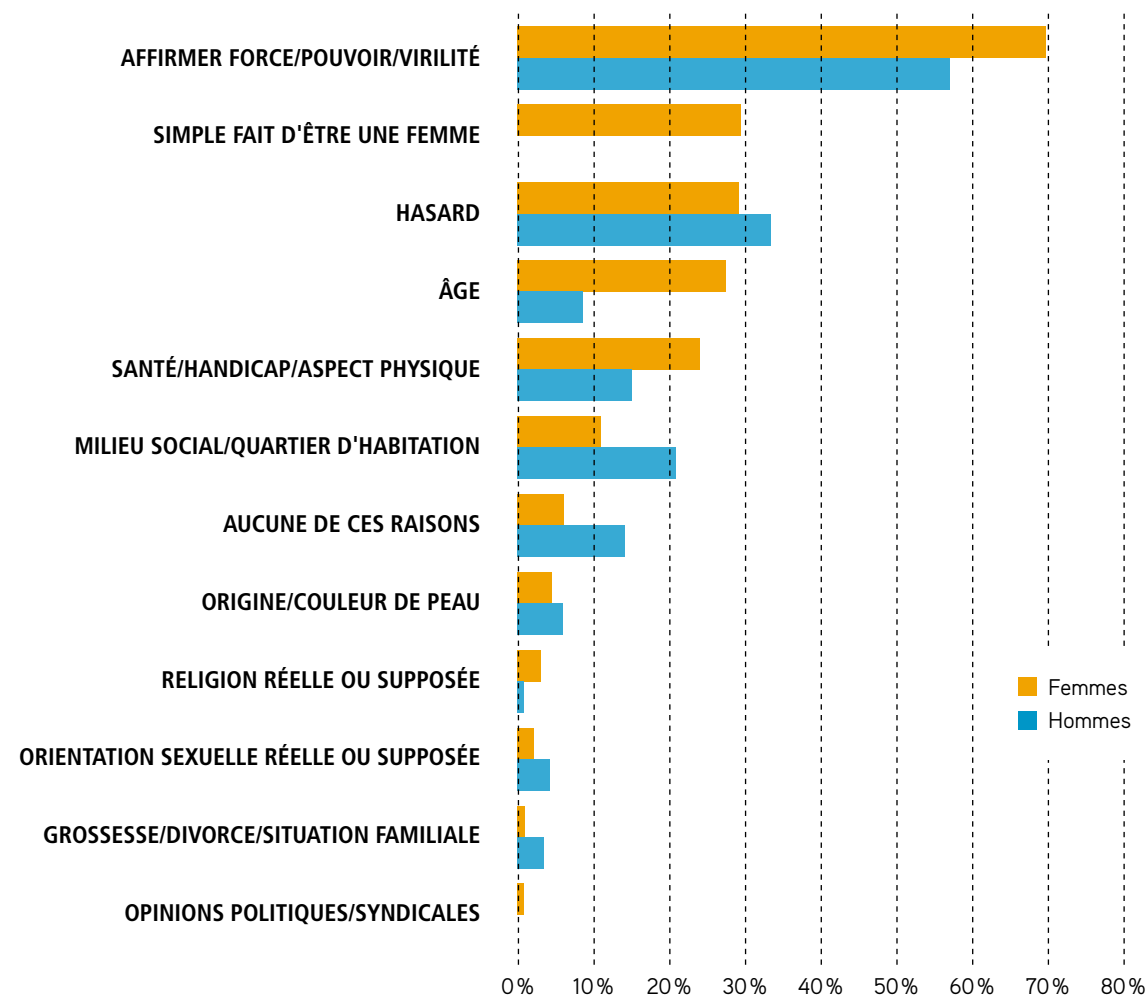
légèrement plus de violences psychologiques.

Les agresseurs sont majoritairement des hommes : pour les femmes comme pour les hommes, lorsque l'auteur est seul, c'est principalement un homme (élève ou étudiant). Lorsque les agresseurs sont multiples, il s'agit principalement d'hommes pour les hommes victimes, alors que les auteur-es peuvent être des hommes, des femmes, ou des groupes d'hommes et/ou de femmes pour des femmes victimes.

Près de deux personnes sur trois déclarent que les faits de violences les plus marquants étaient en lien avec la volonté de l'agresseur d'affirmer sa force, son pouvoir, et/ou sa virilité (62,6 %). Beaucoup plus de femmes estiment avoir subi les violences en raison de leur jeune âge (27,6 % contre 8,7 % pour les hommes). Cette différence est liée aux auteur-es des violences, plus souvent des enseignant-es ou du personnel scolaire pour les femmes que pour les hommes. Ainsi, pour les personnes qui déclarent des violences, elles semblent être liées en premier lieu à des rapports de domination de genre et d'âge. Pour un nombre non négligeable de personnes, les violences seraient liées au « simple hasard » (31,3 %) démontrant une forme de banalisation de ces violences.

Les répercussions déclarées sont plus lourdes pour les femmes que pour les hommes, ce qui confirme la gravité des violences, leur diversité et leur répétition.

GRAPHIQUE 9 MOTIF ÉNONCÉ PAR LA VICTIME AYANT SUBI DES VIOLENCES DANS LE CADRE SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE SELON LE SEXE



Source : Virage, 2015, Ined. Pourcentages pondérés.

Champ : ensemble des femmes et des hommes de 20 à 69 ans, vivant en Île-de-France et ayant déclaré au moins une forme de violence perçue comme grave durant leurs études au cours de leur vie.

Beaucoup plus de femmes que d'hommes déclarent comme répercussion un sentiment de peur ou d'angoisse (61,8 % contre 44,4 %), de honte (près de deux tiers des femmes contre un tiers des hommes), de colère (près de neuf femmes sur dix contre près de trois hommes sur quatre), une tristesse, un état

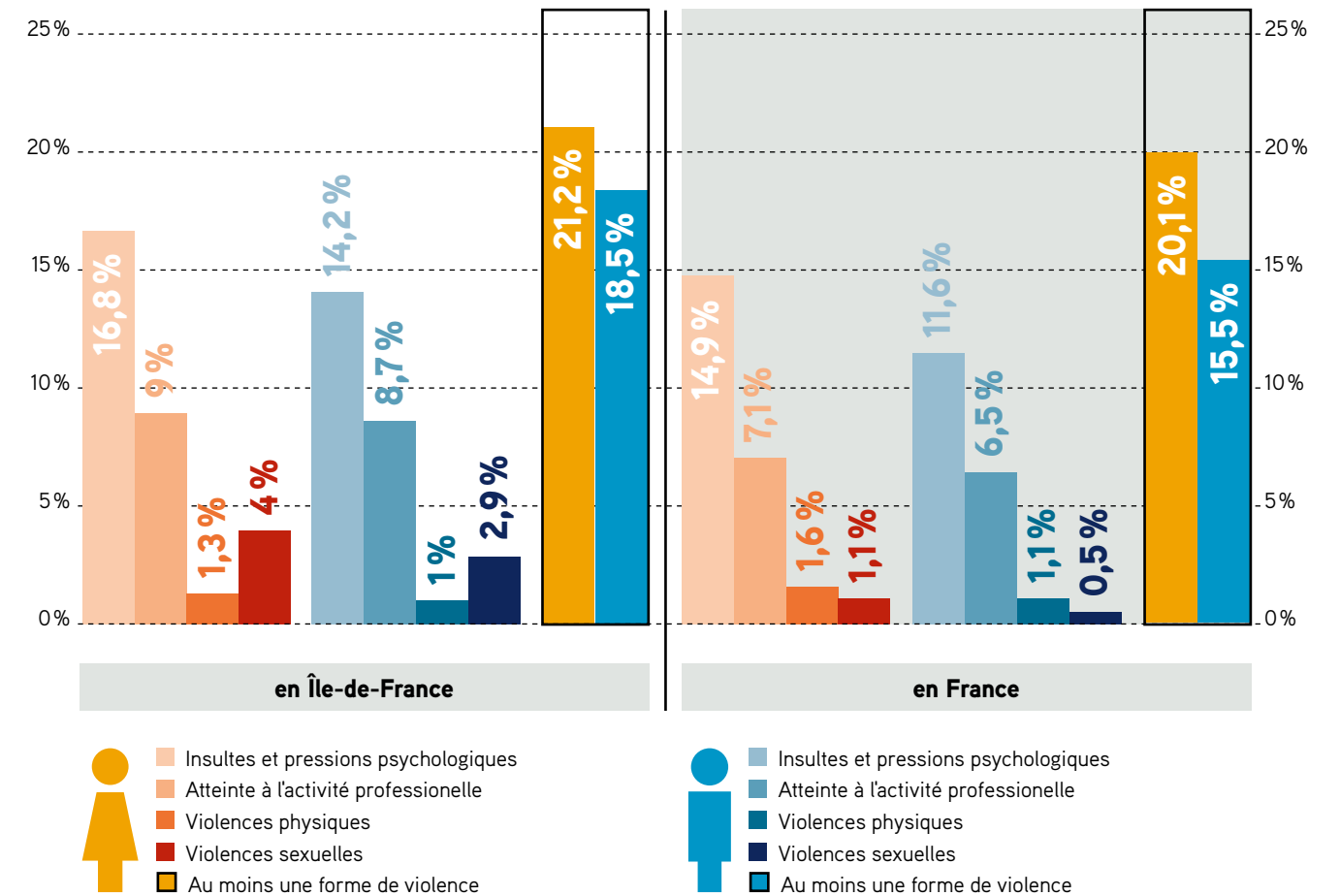
dépressif ou un état de santé dégradé par les violences (six femmes sur dix contre un tiers des hommes) et des conséquences sur les relations familiales (39,7 % contre 16,2 %). Les études ont été perturbées pour un peu plus de femmes que d'hommes (35,2 % contre 28,9 %, la différence n'étant pas significative).

LES VIOLENCES AU TRAVAIL CONCERNENT UNE FEMME SUR CINQ

Les femmes et les hommes qui ont été interrogés dans le module portant sur l'activité professionnelle sont celles qui ont déclaré avoir travaillé au moment de l'enquête, ou avoir

travaillé au moins quatre mois au cours des douze derniers mois (y compris stages rémunérés). Au total l'échantillon en Île-de-France comprend 1 658 femmes et 1 410 hommes.

GRAPHIQUE 10 PROPORTION DE FEMMES ET D'HOMMES AYANT VÉCU AU MOINS UN FAIT DE VIOLENCES DURANT LES 12 DERNIERS MOIS DANS LE MILIEU PROFESSIONNEL, SELON LE SEXE ET LE TYPE DE VIOLENCE



Source : Virage, 2015, Ined. Pourcentages pondérés.

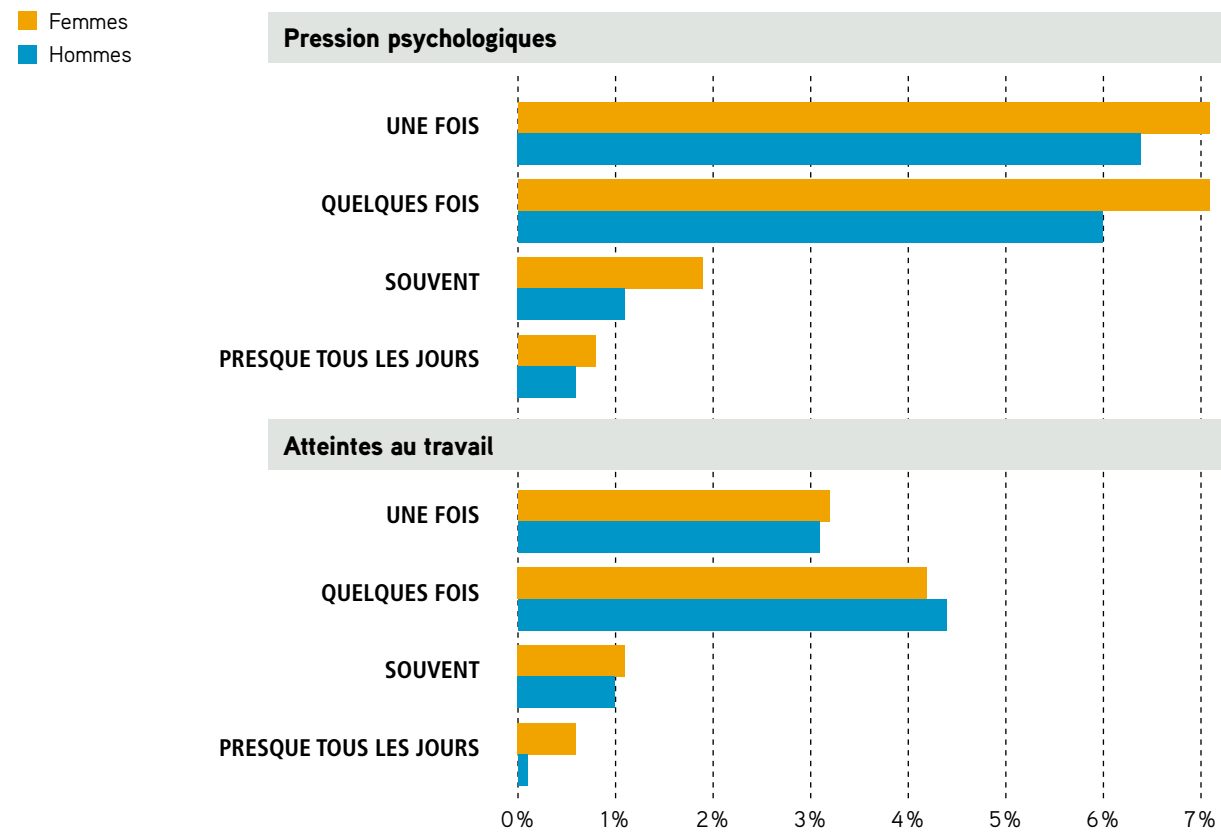
Champ : ensemble des femmes et des hommes de 20 à 69 ans, vivant en Île-de-France et ayant travaillé au moins 4 mois au cours des 12 derniers mois

21,2 %
DES FEMMES
CONTRE 18,5% DES
HOMMES DÉCLARENT
AU MOINS UNE FORME
DE VIOLENCE AU
TRAVAIL

Sur les 12 derniers mois, d'une manière générale, les femmes sont les premières victimes dans la sphère professionnelle, quelle que soit la forme de violences: 21,2 % des femmes contre 18,5 % des hommes déclarent au moins une forme de violences au travail. Les insultes et pressions psychologiques sont les premières violences subies au travail, et elles touchent un peu plus les femmes (16,8 %) que les hommes (14,2 %). Les atteintes à l'activité professionnelle, comme la modification abusive de l'organisation de travail ou la destruction du travail effectué, sont déclarées par un peu moins d'une personne sur dix (9 % des femmes et 8,7 % des hommes). Les violences

physiques touchent aussi bien les femmes que les hommes, même si ce type de faits reste le moins fréquent dans le milieu professionnel. Comme dans les autres espaces de vie, les violences sexuelles touchent davantage les femmes. Pour ces formes de violences, près de neuf hommes victimes sur dix considèrent que ces faits ne sont pas graves, alors que pour une femme sur trois, ces faits sont considérés comme graves ou très graves. Les femmes déclarent généralement des violences plus fréquentes que les hommes, et notamment des violences psychologiques et sexuelles qu'elles subissent de manière répétée, voire presque tous les jours.

GRAPHIQUE 11 FRÉQUENCE DES VIOLENCES AU TRAVAIL SELON LE TYPE DE FAITS SUBIS



Source : Virage, 2015, Ined. Pourcentages pondérés.
Champ : ensemble des femmes et des hommes de 20 à 69 ans et ayant déclaré au moins une forme de violence au travail au cours des 12 derniers mois.

Depuis 15 ans, on observe une augmentation des déclarations de violences au travail, notamment pour les violences sexuelles: 2,8 % des Franciliennes déclarent

des violences sexuelles au travail en 2000 contre 4 % en 2015. Depuis 15 ans, les violences sexuelles font effectivement l'objet d'une plus grande attention sociétale,

grâce aux campagnes de communication, aux ouvrages médiatisés et le vote de lois plus précises sur le harcèlement sexuel et la reconnaissance du harcèlement sexuel d'ambiance et environnemental.²²

Par rapport à la France entière, les Franciliennes et les Franciliens déclarent sensiblement plus de violences psychologiques au travail: 20 % pour les Franciliennes contre 18 % au niveau national, et 18 % des Franciliens contre 14 % au niveau national. On observe légèrement moins de violences physiques en Île-de-France, ce qui peut s'expliquer par le fait que les Franciliennes travaillent sensiblement plus dans le secteur tertiaire. On peut également supposer que les conditions d'exercice de ce type d'emplois favorisent les violences psychologiques – dans des bureaux, en open space, etc. Ces résultats sont toutefois à manier avec précau-

tion en raison des faibles effectifs observés. Les agresseurs sont plus souvent des supérieurs hiérarchiques et des hommes, les auteurs de violences psychologiques sont majoritairement des supérieures hiérarchiques: 53,8 % des femmes victimes les mettent en cause, et 55,1 % des hommes victimes. Les collègues et les usagers ou usagères sont également dénoncés comme auteurs de violences psychologiques par 38,9 % des femmes et 34,1 % des hommes. Les subordonnés sont rarement mis-es en cause: les violences psychologiques au travail sont une forme d'expression et de maintien des rapports de force au travail. Les violences sexuelles sont commises le plus souvent par un-e supérieur-e hiérarchique (dans la moitié des cas rapportés par les femmes). Les violences psychologiques sont plus souvent le fait d'hommes, tout comme les violences sexuelles.

LA JEUNESSE EST UN FACTEUR AGGRAVANT DES VIOLENCES AU TRAVAIL

En population générale, les personnes déclarant des violences sont un peu plus jeunes que celles qui n'en déclarent pas. Cet effet concerne tous les types de violence au travail sauf les pressions psychologiques (qui touchent tout le monde). L'atteinte au travail

touche des personnes plus âgées, alors que les personnes déclarant des violences physiques ou sexuelles sont plus jeunes que les autres (les 20-29 ans sont celles et ceux qui déclarent le plus de violences). Ces résultats rejoignent ceux de l'enquête Enveff en 2000 sur l'importance des rapports de domination liés à l'âge, qui s'imbriquent avec ceux liés au genre et à la précarité.

Les conséquences de violences sont plus durables pour les femmes: pour plus d'une femme sur quatre, les violences se sont terminées parce que la victime a quitté son emploi (28 % des femmes contre 14 % des hommes). Plus d'un tiers des femmes déclarent que la violence s'est arrêtée, mais pourrait reprendre, ce qui laisse entendre qu'aucune mesure n'a été prise pour les protéger dans la durée. Les conséquences sur la vie personnelle montrent des différences de genre: la santé des femmes est davantage dégradée (47 % contre 38 % pour les hommes), elles souffrent davantage de perte de mémoire, et souhaitent davantage que les choses changent.

«Dire non» est loin de suffire pour mettre fin aux violences. Un tiers des femmes et des hommes ont parlé à l'auteur des violences (33 %) mais pour plus d'une femme sur deux la violence a continué. La parole des femmes semble moins entendue que celle

des hommes, qui sont 21,4 % à déclarer que les violences se sont arrêtées après en avoir parlé à l'auteur. Près de 90 % des personnes ont parlé des violences avant l'enquête. Les hommes vont davantage en parler aux représentant-es du personnel (53 % contre 36,3 % pour les femmes), et les femmes davantage à un-e médecin-e du travail ou à l'extérieur de l'entreprise (parce que les femmes sont plus habituées à rencontrer un-e professionnel-le de santé et parce que les conséquences des violences notamment sexuelles sur leur santé l'imposent); ou à un syndicat hors de l'entreprise. Lorsque les personnes en ont parlé, elles s'estiment majoritairement soutenues, et c'est un peu plus le cas pour les hommes (93,8 % que pour les femmes (86,3 %). Cependant, dénoncer les violences ne garantit pas la protection ni la sanction des agresseurs, pour les femmes comme pour les hommes victimes.

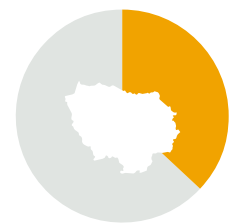
LES JEUNES FRANCILIENNES SONT PLUS EXPOSÉES AUX VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES DANS LES ESPACES PUBLICS²³

Dans l'enquête Virage, les femmes et les hommes ont été interrogé-es sur les faits de violences subies dans les espaces publics sur les 12 derniers mois. Le questionnaire inclut une définition large des « espaces publics » comprenant : la rue, les parkings, les parties communes d'immeuble, les transports en commun (y compris les quais, les salles d'attente, les aéroports, etc.), mais aussi les lieux ouverts

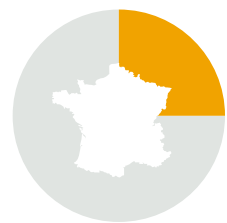
au public, comme les magasins, la poste, les banques, les administrations, les cafés, les bars, les restaurants, les fast-food, les hôtels, les campings, les parcs, les jardins publics, les plages, les forêts, la campagne, les salles et terrains de sport, les piscines et complexes sportifs (y compris les vestiaires, douches, etc.), les boîtes de nuit, les bals, et le domicile lors de l'intervention d'un-e professionnel-le.

Dans les espaces publics femmes et hommes ne sont pas égaux face aux violences physiques, verbales et sexuelles, et ne subissent pas les mêmes faits. Les femmes y sont davantage victimes (une sur quatre) et les faits qu'elles subissent concernent plus souvent

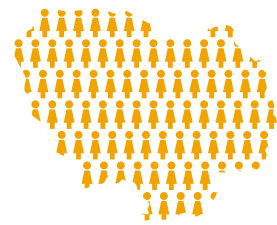
leur corps et renvoient à la sexualité, tandis que les hommes sont confrontés plus souvent à des insultes et des violences physiques. Ces phénomènes sont exacerbés en Île-de-France : une Francilienne sur trois est concernée.



37 %
DES FRANCILIENNES
DÉCLARENT AVOIR SUBI AU
MOINS UN FAIT DE VIOLENCE
DANS L'ESPACE PUBLIC.



CONTRE
25 %
AU NIVEAU NATIONAL
AU COURS DES
12 DERNIERS MOIS.



EN ÎLE-DE-FRANCE,
ELLES REPRÉSENTENT
1,5 MILLION
DE FRANCILIENNES
ÂGÉES DE 20 À 69 ANS.

TABLEAU 3 PROPORTION (EN % PONDÉRÉS) DE FEMMES ET D'HOMMES AYANT DÉCLARÉ AU MOINS UN FAIT DE VIOLENCE DANS LES ESPACES PUBLICS.

AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS...	Île-de-France		France métropolitaine	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Avez-vous été sifflé-e, interpellé-e ou abordé-e sous un prétexte de drague ?	29	4	20	3
Avez-vous été insulté-e par exemple dans la rue, les transports ou les lieux publics ou près de chez vous ?	11	12	8	8
Avez-vous été suivi-e avec insistance, à pied ou par un véhicule ?	5	1	3	1
Vous a-t-on fait des propositions sexuelles insistantes malgré votre refus ?	2	1	1	1
Vous êtes-vous battu-e, avez-vous échangé des coups avec une ou plusieurs personnes lors d'une bagarre ?	1	4	0	3
Vous a-t-on giflé-e, secoué-e brutalement, frappé-e ou exercé d'autres brutalités physiques contre vous dans un espace public ?	1	2	1	2
Vous a-t-on menacé-e avec un objet ou une arme, a-t-on tenté de vous étrangler, de porter atteinte à votre vie ou de vous tuer ?	1	2	0	1
Avez-vous eu affaire à un exhibitionniste ou à un voyeur, dans un espace public ?	3	2	1	1
Quelqu'un a-t-il contre votre gré, touché vos seins ou vos fesses, vous a coincée pour vous embrasser, s'est frotté ou collé contre vous ?	4	1	2	0
Vous a-t-on forcé-e à faire ou à subir des attouchements du sexe, a-t-on essayé ou est-on parvenu à avoir un rapport sexuel avec vous ?	0,2	0	< 0,1	0
Quelqu'un vous a-t-il forcé-e à d'autres actes ou pratiques sexuels ?	< 0,1	0	< 0,1	0
AU MOINS UN DES FAITS	37	18	25	14
AU MOINS UN FAIT CONSIDÉRÉ COMME GRAVE	15	7	8	5

Source : Virage, 2015, Ined. Pourcentages pondérés.

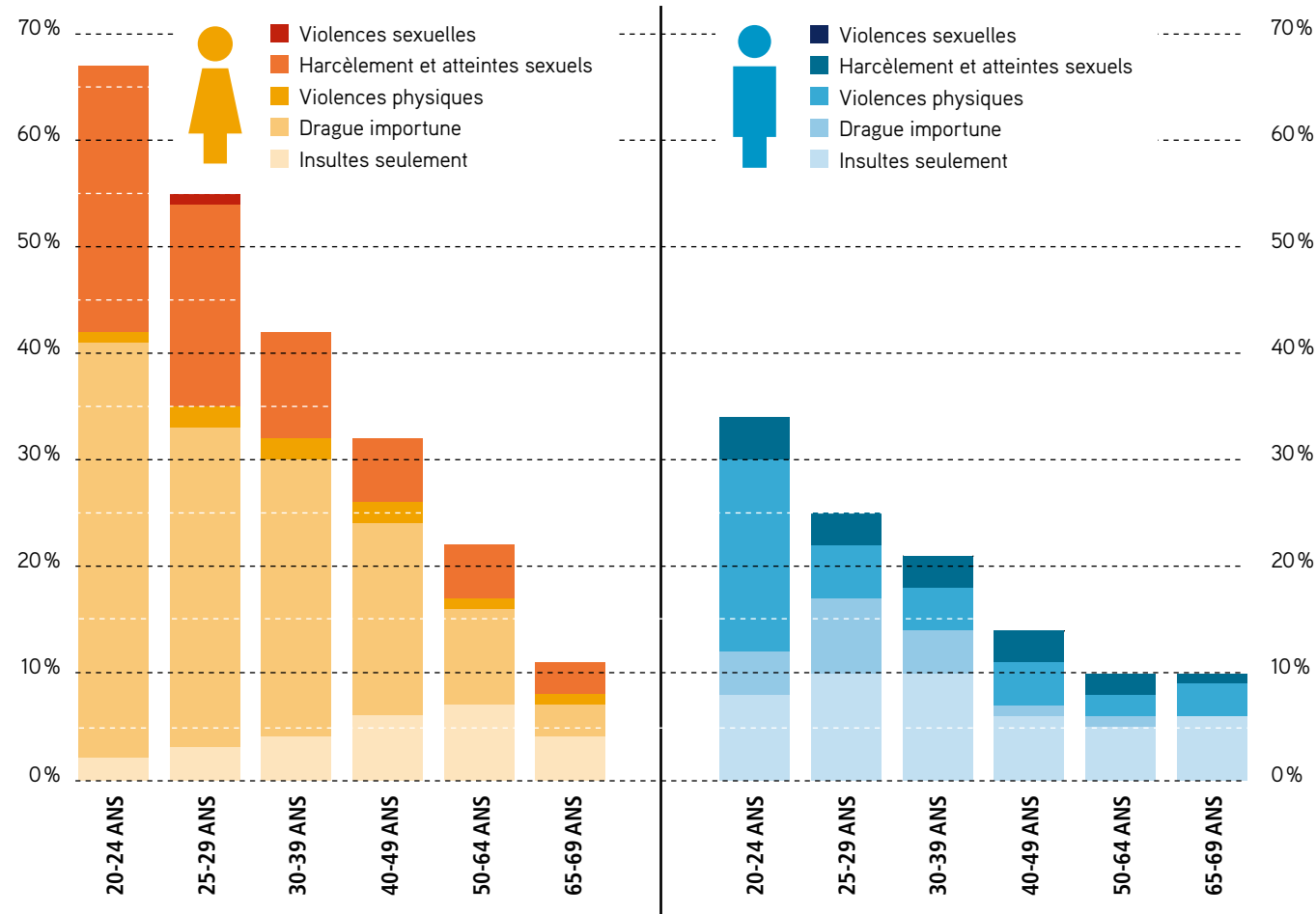
Champ : ensemble des femmes et des hommes de 20 à 69 ans, vivant en Île-de-France.

Les femmes sont plus souvent victimes de faits à caractère sexuel (une femme sur quatre contre un homme sur sept), les hommes sont plutôt confrontés à des insultes ou des violences physiques. Les agresseurs sont principalement des hommes : 92,6 % des femmes et 76 % des hommes ont été agressés

par des hommes seuls ou en groupe. Parmi les femmes qui ont déclaré avoir été sifflées, interpellées ou abordées sous un prétexte de drague, beaucoup ont subi d'autres faits : une femme sur dix a déclaré plusieurs faits souvent répétés et graves à caractère sexuel.

1. Les jeunes Franciliennes particulièrement exposées

GRAPHIQUE 12 PROPORTION (EN %) DE FEMMES ET D'HOMMES PAR SITUATIONS DE VIOLENCES (INDICATEURS AGRÉGÉS) DANS LES ESPACES PUBLICS AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS EN ÎLE-DE-FRANCE.



Source : Virage, 2015, Ined. Pourcentages pondérés.
 Champ : ensemble des femmes et des hommes de 20 à 69 ans, vivant en Île-de-France.

Les spécificités de l'Île-de-France : les faits graves subis par les Franciliennes ont lieu le plus souvent dans les transports (43 %) et dans la rue (40 %), alors que la rue arrive en première position au niveau national.

y est souvent « tolérée », les violences à leur rencontre agissent comme un rappel à l'ordre de genre. Enfin, cela doit être interprétée au regard de l'usage différent de l'espace public entre les Franciliennes et les femmes en France en général : les modes de déplacement dans l'espace public sont beaucoup plus fréquents pour les femmes en Île-de-France notamment à cause de la nécessité pour les femmes d'utiliser les transports pour les trajets domicile-travail, **ce qui les expose d'autant plus aux violences.**

2. Contexte et recours : des violences sexistes peu dénoncées par les victimes

Les Franciliennes victimes de violences dans les espaces publics étaient plus souvent seules au moment des faits (83 %) que les hommes (56 %). Le fait d'être « seule » expose davantage les femmes, cela s'inscrit dans une représentation traditionnelle associant le fait, pour les femmes, de ne pas être accompagnée d'un homme à une disponibilité sexuelle supposée. Alors que les espaces publics ont historiquement et socialement été occupés par les hommes et la présence des femmes

se déroulent le plus souvent devant témoins en Île-de-France. C'est une caractéristique des violences dans les espaces publics : contrairement aux autres formes de violences à l'encontre des femmes, celles-ci se déroulent précisément en présence de témoins, qui occupent également de fait les espaces publics en même temps. C'est un élément sur lequel les campagnes de prévention pourraient utilement s'appuyer.

16,9 % DES FRANCILIENNES VICTIMES

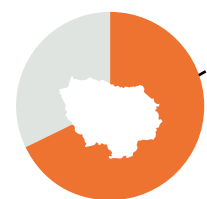
ET

44,3 % DES FRANCILIENS VICTIMES ÉTAIENT ACCOMPAGNÉ-ES AU MOMENT DES FAITS

77,7 % DES FRANCILIENNES VICTIMES

ET

74,2 % DES FRANCILIENS VICTIMES ONT CONSTATÉ LA PRÉSENCE DE TÉMOINS AU MOMENT DES FAITS



68 % DES FRANCILIENNES ÂGÉES DE 20 À 25 ANS DÉCLARENT AU MOINS UN FAIT DE VIOLENCE OU DE HARCÈLEMENT SEXISTE OU SEXUEL DANS LES ESPACES PUBLICS.

40 % D'ENTRE ELLES ONT DÉCLARÉ DE LA DRAGUE IMPORTUNE, ET **25 %** ONT DÉCLARÉ UN FAIT DE HARCÈLEMENT OU D'ATTEINTE SEXUELLE.

Enfin, même si les faits déclarés par les femmes sont graves, **les femmes engagent peu de recours** pour signaler ces violences : 81 % des Franciliennes n'ont entamé aucune démarche suite aux violences les plus graves subies.

3. L'Île-de-France : un environnement de grandes villes très sexiste et violent

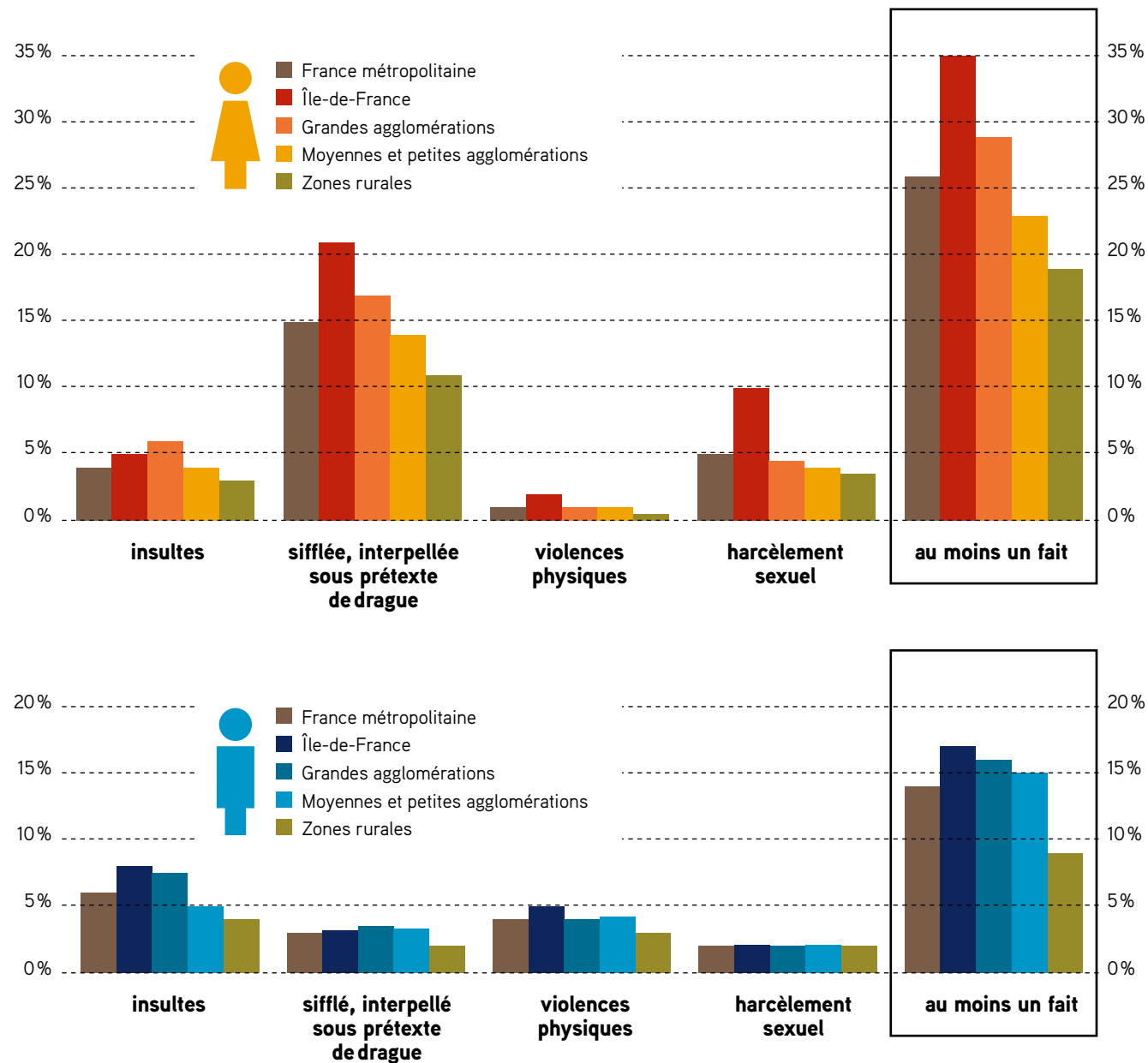
L'environnement des grandes villes est particulièrement propice aux violences de toutes sortes dans les espaces publics, pour les hommes comme pour les femmes. Ces violences sont moins déclarées dans les zones rurales. Outre les proportions de victimes, **les faits révélés diffèrent selon la taille de l'agglomération** (voir graphique 13). Pour les hommes, ce sont les fréquences des insultes qui varient : plus l'agglomération est grande, plus nombreux sont les hommes déclarant avoir été insultés, les autres faits ne variant pas. Pour les femmes, le type d'agglomération joue

sur la drague importune et sur le harcèlement sexuel et les atteintes sexuelles, dans des proportions plus marquées : plus l'agglomération est grande, plus elles déclarent ce type de faits. **Dans tous les cas, c'est en Île-de-France que ces faits sont les plus fréquents : cela peut s'expliquer par la plus grande taille de l'agglomération, et les particularités**

associées à cette taille notamment en termes de mobilité et de densité de population : un recours important aux transports en commun, une plus grande fréquence des déplacements pédestres, et des temps de transport plus élevés que dans d'autres grandes agglomérations, ce qui les expose davantage aux violences.

GRAPHIQUE 13 PROPORTION (%) D'HOMMES ET DE FEMMES AYANT SUBI DES VIOLENCES DANS LES ESPACES PUBLICS SELON LA TAILLE DE L'AGGLOMÉRATION DU LIEU DE RÉSIDENCE

(TAUX STANDARDISÉS SUR LES ÂGES DE LA POPULATION DE LA FRANCE MÉTROPOLITAINE)



Source : Virage, 2015, Ined.

Champ : ensemble des femmes et des hommes de 20 à 69 ans, vivant en Île-de-France.

INDEX

1

Le *continuum* des violences a été théorisé sur la base d'enquêtes qualitatives menées auprès de femmes victimes de violences (notamment sexuelles) afin de faire les liens entre les différentes manifestations violentes dans la vie des femmes et leur corrélation avec le pouvoir et le contrôle exercé sur les femmes. Le concept a été introduit par la sociologue Liz Kelly, «Le continuum de la violence sexuelle», traduit de l'anglais par Marion Tillous, in: *Cahiers du Genre* 2019/1 (n° 66), pp. 17-36.

2

Les effectifs de l'échantillon en Île-de-France ne permettent pas de produire ces analyses. Pour un éclairage à partir de l'échantillon national, voir: «Violences et santé: le poids du genre» (chapitre 12), Claire Scodellaro, in: *Violences et rapports de genre*, sous la dir. Elisabeth Brown, Alice Debauche, Christelle Hamel et Magali Mazuy, Ined Éditions, 2020, pp. 443-483.

3

«Présentation de l'enquête Virage et premiers résultats sur les violences sexuelles», Alice Debauche et al. *Collection Documents de Travail Ined*, n°229, Janvier 2017, p. 37.

4 et 5

Les violences envers les femmes en France. Une enquête nationale, Paris: La Documentation Française, 2003, 370 p.

6

1592 femmes et 1329 hommes ont répondu à ces questions. Les personnes devaient être engagées dans une relation depuis au moins 4 mois, cohabitante ou non, ou l'avoir été au moins 4 mois au cours des 12 derniers mois.

7

1789 hommes et 2405 femmes ont déclaré dans l'enquête avoir vécu au moins une relation de couple dans leur vie (de plus de 4 mois), qu'elle soit encore actuelle ou non. Ils et elles ont ensuite été interrogés sur les violences subies dans cette ou ces relations au cours de leur vie (11 questions au total).

8 et 9

Les violences envers les femmes en France. Une enquête nationale, 2003, Paris: La Documentation Française, 370 p.

10

Des indicateurs synthétiques regroupant les faits par type (psychologique, physique et sexuel) et un indicateur global rassemblant toutes les formes de violence déclarées ont été construits. Ils tiennent compte de la fréquence précisée pour chaque fait et des accumulations de faits différents, mais pas de la gravité estimée par la victime qui est recueillie globalement après avoir récapitulé l'ensemble des violences déclarées pour chaque sphère au cours de la vie; la gravité ne peut ainsi être intégrée au calcul des indicateurs par type de faits (la gravité servait, dans cette partie du questionnaire réservée aux faits anciens, à orienter ou non la personne vers le développement des circonstances, des conséquences et des recours pour les faits considérés comme graves, les faits anodins n'étant pas suivis de conséquences particulières).

11

Cette analyse n'est disponible que pour les femmes, car les effectifs sont trop faibles en Île-de-France pour prendre en compte les faits déclarés par les hommes. En effet, l'analyse des conséquences n'est faite que pour les répondant-es ayant déclaré des faits comme «graves» ce qui représente uniquement 27 hommes dans l'échantillon, les hommes étant plus rarement exposés aux faits de violences graves qui s'inscrivent dans la durée.

12

«Parcours conjugaux, violence conjugale et différences de genre» (chapitre 6), Elizabeth Brown, Justine Dupuis et Magali Mazuy, in: *Violences et rapport de genre- enquête sur les violences de genre en France*, Ined Éditions, Paris, 2020.

13

«Au sein du couple, des situations de violence genrées et asymétriques» (chapitre 5), Elizabeth Brown, Justine Dupuis et Magali Mazuy, in: *Violences et rapport de genre- enquête sur les violences de genre en France*, Ined Éditions, Paris, 2020, p. 197.

14

Certaines ayant parfois déposé les deux.

15

Les très faibles effectifs masculins poussent à la prudence dans la lecture des résultats de l'indicateur de violences, et ne permettent pas d'aller plus loin.

16

Mais il est impossible de savoir si l'auteur est la même personne dans cette enquête.

17

Il n'est pas possible de distinguer les résultats concernant les hommes en raison des effectifs observés, seuls 20 hommes déclarent des violences sexuelles quelles que soient leurs formes.

18

Données issues de la synthèse sur les violences subies au cours de la vie, INED, novembre 2020, accessible sur: virage.site.ined.fr/fichier/s_rubrique/29712/plaquette2.result.virage.2020.violences.vie.entiere.fr.pdf

19

«Les violences sur mineur-e-s dans la famille et l'entourage», Amélie Charruault, Sylvie Grunvald et Claire Scodellaro, chapitre 4, in: *Violences et rapports de genre – enquête sur les violences de genre en France*, Ined Éditions, Paris, 2020, p. 171.

20

«Les violences sur mineur-e-s dans la famille et l'entourage», Amélie Charruault, Sylvie Grunvald et Claire Scodellaro, chapitre 4, in: *Violences et rapports de genre – enquête sur les violences de genre en France*, Ined Éditions, Paris, 2020, p. 172.

21

Au cours de la vie, seule une dimension du harcèlement sexuel est mesurée par l'enquête Virage: le chantage sexuel.

22

La dimension harcèlement environnemental ou d'ambiance n'est pas pris en compte, qui est en général plus fréquent. «La reconnaissance législative et jurisprudentielle du harcèlement sexuel, une victoire féministe? (1992-2012)», Catherine Le Magueresse, in: *Cahiers du Genre*, 2014/2 (n° 57), pp. 115-138. Sur le harcèlement sexuel environnemental, voir la note publiée par le Défenseur des Droits: defenseurdesdroits.fr/a-la-une/2017/02/harcelement-dambiance-la-cour-dappel-dorleans-sanctionne-lenvironnement-de-travail

23

Voir détails dans la première publication parue en 2019: www.centre-hubertine-auclert.fr/article/sortie-de-l-etude-violences-faites-aux-femmes-dans-les-espaces-publics-en-ile-de

24

«*Les violences dans les espaces publics*», chapitre 9, Amandine Lebugle, Alice Debauche et Marylène Lieber, in: *Violences et rapports de genre – enquête sur les violences de genre en France*, Ined Éditions, Paris, 2020.; et «*Les violences dans les espaces publics touchent surtout les jeunes femmes des grandes villes*», Ined, Population et Société, n° 550, Décembre 2017.

RÉDACTION

Lucie Wicky et Magali
Mazuy pour l'Ined,
Aurélie Latourès pour
l'Observatoire régional
des violences faites
aux femmes du Centre
Hubertine Auclert, et
l'équipe de l'enquête
Virage dont la liste est
consultable sur :
www.virage.site.ined.fr

**COORDINATION ET
SUIVI ÉDITORIAL**

Léa Moureau

ÉDITEUR

Centre Hubertine Auclert
Septembre 2021

MISE EN PAGE

Hélène
Laforêt

IMPRESSION

Hello Print

ISSN

2116-1631



www.centre-hubertine-auclert.fr

Le Centre Hubertine Auclert contribue avec l'ensemble de ses membres, à la lutte contre les inégalités et les discriminations fondées sur le sexe et le genre et promeut l'égalité femmes-hommes.

Ses missions se déclinent en quatre pôles :

/ Construire une plateforme régionale de ressources et d'échanges sur l'égalité femmes-hommes : « l'égalithèque ».

/ Renforcer le réseau des acteurs et actrices Franciliennes de l'égalité femmes-hommes à travers des accompagnements individuels, l'organisation de cadres d'échanges collectifs et de formations.

/ Promouvoir l'éducation à l'égalité, notamment via la réalisation d'études et d'analyses des représentations sexuées et sexistes dans les outils éducatifs.

/ Lutter contre toutes les formes de violences faites aux femmes, avec l'Observatoire régional des violences faites aux femmes intégré au Centre Hubertine Auclert.



Avec la collaboration de l'Institut National d'Études démographiques (INED), organisme public de recherche spécialisé dans l'étude des populations, partenaire du monde universitaire et de la recherche au niveau national et à l'international. www.ined.fr

